

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 217

MONTREAL, LE JEUDI 25 SEPTEMBRE 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Misère de la République

Le 8 octobre prochain débutera en France le procès intenté contre Maurice Papon pour crimes contre l'humanité. Pour ces crimes restés impunis pendant plus d'un demi-siècle! Haut, très haut fonctionnaire du régime de Vichy, de quelques gouvernements gaullistes, ministre sous Giscard, Maurice Papon, c'est peut-être bien la misère de la République.

C'est d'abord une histoire de temps. Maurice Papon a aujourd'hui 87 ans. En 1981, soit il y a 17 ans de cela — 17 ans! —, un citoyen de ce qui s'appelle encore la République déposa une plainte pour crimes contre l'humanité qu'a commis cet homme entre 1940 et la Libération. Du moins les quelques mois antérieurs à la Libération. Au cours de ces derniers, c'est devenu un classique, Maurice Papon s'est confectionné ce à quoi les personnages chers à John Le Carré sont experts. C'est-à-dire? Une légende. De résistant, il va sans dire.

Si l'on en croit les hebdomadaires français, ce Maurice Papon est un artiste du sophisme. Un Janus. Un maître de l'étonné-étonnant. Il est un homme qui se défend ainsi: «On demande pardon quand on est responsable. Pourquoi demander pardon à ceux à qui on n'a rien fait?». Il n'a rien fait, ce préfet de la police de Paris. Il n'est pas responsable, ce commandeur de la Légion... d'honneur. Il ne savait pas, ce ministre du budget de Giscard d'Estaing. Voyons voir.



Serge Truffaut

Dans la foulée de l'installation du gouvernement (sic) Pétain-Laval, Papon est promu en 1940 sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur. En février 1941, il est nommé sous-préfet de première classe. En mars 1941, il est directeur de cabinet du secrétaire général de l'administration au ministère de l'Intérieur. En mai 1942, il accède au poste de secrétaire général de la préfecture de Bordeaux, de la Gironde. Bref, Papon n'occupait pas les petits postes d'un Lacombe Lucien, d'un plouc, mais bien ces postes que l'on qualifie de gros parce qu'ils sont des postes d'influence.

Toujours est-il que son curriculum vitae nous indique qu'il était cela lorsque le Journal officiel du 18 octobre 1940 publie deux lois datées du 3 et du 4 octobre. Le premier article de la loi du 3 octobre se lit comme suit: «Est regardé comme Juif, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est Juif».

On réalise très vite que l'application de cet article pose problème. Pourquoi donc? «Parce que rien dans le droit français, constata il y a quelques années l'historien André Kaspi, ne définit la race. D'où le deuxième statut daté du 2 juin 1941 qui fait référence non plus à la race mais à la religion des grands-parents». Du coup, on englobe les demi-Juifs.

La définition du Juif selon Vichy établie, les interdits s'ensuivent. Les articles de la loi du 3 octobre spécifient que les Juifs doivent être exclus des principales fonctions politiques, de l'administration, de la presse, du cinéma, du théâtre et de la radio. Evidemment, Maurice Papon, le Papon alors sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur, ne savait pas.

Un peu plus tard, en fait à partir de juin 1941, une nouvelle loi interdit aux Juifs les fonctions d'enseignant, de banquier, d'agent de publicité, d'agent immobilier et de marchands de biens, de courtier; on en passe et on retient qu'ils peuvent tout de même occuper des emplois s'il s'agit «d'emplois subalternes ou manuels». Evidemment, Maurice Papon, le Papon alors directeur de cabinet du secrétaire général de l'Administration au ministère de l'Intérieur, n'est pas responsable.

Le 29 mars 1941, le Commissariat général aux questions juives est créé. Le 29 novembre, l'Union générale des israélites de France (UGIF) est fondée. Elle est chapeautée par le Commissariat. Elle est surtout l'entité administrative au sein de laquelle tous les biens des associations juives sont rassemblés. L'UGIF, c'est la définition de la spoliation.

Et que fait-on avec les sommes ainsi réunies, les biens spoliés? On paie les frais de transport. De ces divers transports qui menaient on sait où. Un exemple? Le 24 novembre 1942, Maurice Papon demande au Commissariat qui va payer pour le transport vers les camps des 1560 Juifs de Bordeaux. Réponse? Puisse dans les caisses de l'UGIF. Evidemment, Maurice Papon, le Papon alors secrétaire général de la préfecture de Bordeaux, n'a jamais fait de mal à personne.

Bon... En 1951 et en 1953, la République vote deux lois d'amnistie. En 1964, la République, réalisant qu'elle a peut-être exagéré, déclare que les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles. Cette loi de 1964 visait, selon les travaux de l'historien André Kaspi, trois hauts fonctionnaires de Vichy, dont Papon.

En 1964, de Gaulle était président. Et alors? Lors de son retour au pouvoir, il déclara notamment que la République était notamment «l'espérance de la justice. Aujourd'hui autant que jamais, nous voulons qu'elle le demeure».

Espérance de la justice... Le procès en 1997... L'histoire Papon, c'est la misère de la République.

LES ACTUALITÉS



Le général Baril défend son rôle dans la crise rwandaise, page A 2

LE MONDE

L'Armée islamique du salut proclame un cessez-le-feu en Algérie, page A 5

ÉCONOMIE

Remaniement chez Bell et BCE, page B 3



La rentrée aux Communes

Chrétien durcit le ton

«Je demande aux Québécois d'entendre le message de Calgary»

JEAN DION
MANON CORNELIER
LE DEVOIR

Ottawa — À l'occasion de la «vraie» rentrée à la Chambre des communes, le premier ministre Jean Chrétien a choisi hier de lancer un appel au Québec afin qu'il se satisfasse de la reconnaissance de son caractère unique tel qu'exprimé dans la déclaration de

Calgary, un appel doublé d'une sévère mise en garde aux souverainistes, les avertissant que le temps où ils imposaient leurs règles du jeu et menaient le débat est bel et bien révolu.

«Le message adressé aux Québécois, à tous les Canadiens d'expression française, de fait à tous les Canadiens, est un message d'ouverture et de solidarité. [...] Je demande aux Québécois d'entendre le message de Calgary et de s'unir pour y donner suite. Les mots de Calgary doivent être pris pour ce

qu'ils sont: un message rassembleur qui arrive à point pour être entendu de tous. C'est un autre pas important pour bâtir la compréhension mutuelle et la confiance», a déclaré M. Chrétien en conclusion d'une longue allocution prononcée au lendemain d'un discours du Trône tout orienté autour de la notion de «partenariat».

Craignant que le dit message ne vienne s'échouer sur

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

État d'urgence



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA SALLE d'urgence de la Cité de la Santé de Laval a rouvert ses portes, hier, après trois jours de fermeture. Mais plusieurs patients, comme Lucille et Réjean Pilon, étaient toujours confinés aux corridors de l'hôpital, en attente de soins. Une cinquantaine de patients attendaient comme eux en après-midi, hier, comparativement à 80 lors de la fermeture lundi. Nos informations en page A 3.

Rochon atténue ses compressions

Québec coupera 250 millions de moins que prévu dans la santé

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Québec coupera la poire en deux en allégeant de près de 250 millions les compressions qui pesaient depuis avril sur le réseau de la santé. Le ministre Rochon a fait savoir hier que les établissements de santé n'auront à atteindre cette année que 40 % des cibles budgétaires de 282 millions prévues en réduction des coûts de la main-d'œuvre.

Dans une lettre envoyée avant-hier aux présidents de toutes les régions régionales de la santé du Québec, le ministre Rochon annonce donc un répit budgétaire aux gestionnaires d'un réseau déjà poussé à ses extrêmes limites.

«Je vous confirme donc que la réalisation de la fin de votre plan de transformation ainsi que l'atteinte de 40 % de la cible de réduction des coûts de main-d'œuvre constituent l'effort budgétaire attendu pour 1997-1998», peut-on lire dans la missive envoyée aux directeurs des régions.

En d'autres termes, l'objectif de réduire de 282 millions les coûts de main-d'œuvre dans les établissements du réseau pour l'année en cours ne devra être réalisé qu'à 40 %.

Depuis avril, la réduction des coûts de main-d'œuvre

VOIR PAGE A 8: ROCHON

Québec et l'UMQ se rapprochent

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Québec envisage d'abaisser pour 1998 à 349 millions la facture aux municipalités. Le gouvernement rejoint ainsi l'Union des municipalités du Québec, dont la contre-proposition jouit d'un nouvel élan avec la contribution de 70 millions offerte par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Comme on le confirmait hier soir au cabinet du ministre des Affaires municipales, le gouvernement discute des aménagements sur l'étalement de la facture proposé la semaine dernière. Plutôt que de se voir exiger 375 millions dès janvier prochain, les municipalités verraient le pelletage gouvernemental réduit à 349 millions, puis haussé tel que prévu à 500 millions en 1999.

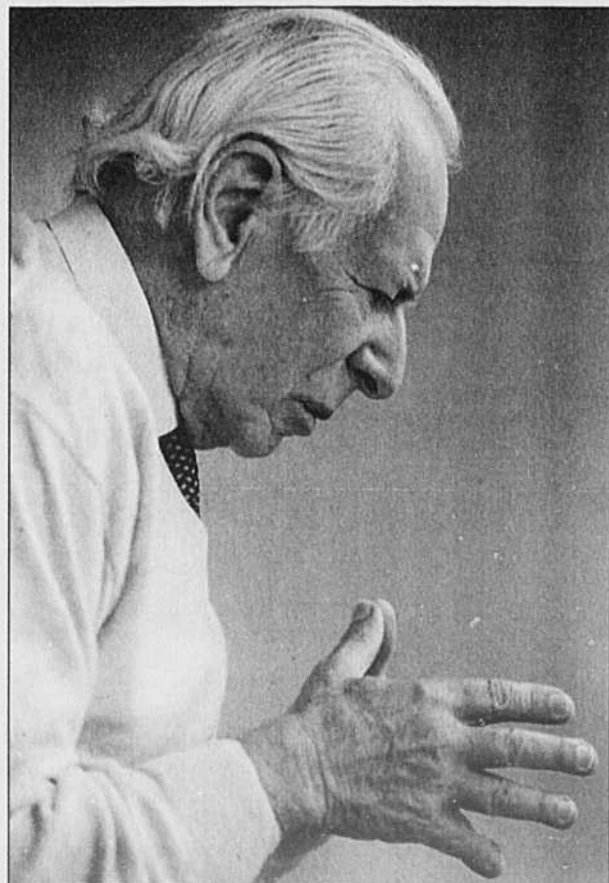
De plus, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) met son grain de sel pour tenter de conserver la gestion du transport scolaire. La FCSCQ offre ainsi de comprimer de 70 millions les coûts

VOIR PAGE A 8: UMQ

Jean Daniel au Devoir

Les trois petits tours de l'Observateur nouveau

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean Daniel, directeur du Nouvel Observateur.

La dernière fois que Jean Daniel était venu au Québec, c'était l'année de la Crise d'octobre. Vingt-sept ans plus tard, le directeur du Nouvel Observateur, le prestigieux hebdomadaire français, termine aujourd'hui un bref séjour chez nous. «Au terme d'une semaine ici, je me permets de faire quelques observations générales», lance-t-il d'emblée en entrevue. Le ton est donné. Et l'assurance tranquille sera de mise jusqu'à la fin...

La sempiternelle question nationale made in Québec intéresse bien sûr l'auteur du Voyage au bout de la nation. «C'est la première fois dans l'histoire que l'ancien colonisé a entre ses mains le destin entier de l'ancien colonisateur. C'est la première fois qu'il a la puissance de le détruire en tant qu'État. Est-ce que cette destruction possible n'entraînerait pas son propre suicide? C'est la question que je me pose.»

La nation n'a généralement pas très bonne presse chez

nos cousins d'outre-mer, surtout à la gauche de l'échiquier politique. Hormis le nationalisme français, bien sûr, touché par la grâce de l'universalisme que la République est réputée incarner. Pour Jean Daniel, toutefois, la nation n'est pas d'emblée tourmentée par des démons passésistes. Car il y a nation et nation.

«La nation, un mot créé, dans son acception actuelle, par la Révolution française, a connu deux versions successives: celle de l'Ancien Régime, monarchique, où le monarque de droit divin est source de droit et de vérité; et la version post-révolutionnaire, où la nation devient contractuelle. Ce n'est plus celle que les années nous ont léguée, autour d'un territoire, d'une religion, d'une langue, mais celle qu'on décide, qu'on crée, souvent avec la volonté d'oublier des choses du passé.»

Cette «volonté d'amnésie», comme le disait Renan, serait donc ouverte sur l'avenir, étrangère au projet d'une «société tricotée serrée»: elle s'appuierait sur un ensemble de valeurs communes, contenues dans le droit. «Une ethnologie n'est pas encore une nation», précise M. Daniel.

VOIR PAGE A 8: L'OBSERVATEUR

MÉTÉO

Montréal Nuageux, avec 70% de probabilités de précipitations. Max: 15 Min: 6
Québec Pluie intermittente. Max: 10 Min: 4
Détails, page B 4

INDEX

Agenda B 6 Le monde A 5
Annonces B 6 Les sports B 5
Avis publics B 4 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés B 6
Économie B 2 Politique A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7
www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Nomination de quatre hauts gradés de l'armée

Baril promet des «normes élevées d'éthique»

Le chef d'état-major se dit solidaire des décisions de l'ONU concernant le Rwanda

Le nouveau chef d'état-major des Forces armées, le général Maurice Baril, a procédé hier à plusieurs nominations de hauts gradés militaires et a défendu son rôle dans la crise rwandaise.

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Au cours d'une cérémonie d'assermentation à Rideau Hall, la résidence du gouverneur général, le chef d'état-major a annoncé que le ministère de la Défense nationale avait trouvé des titulaires à quatre des postes les plus importants au sein des Forces armées. Deux de ces postes étaient comblés par des intérimaires depuis un an. Ainsi, le vice-amiral Gary Garnett accède au poste de vice-chef d'état-major, ce qui en fait le numéro deux des Forces armées après le général Baril. Chef de la marine, l'amiral Garnett est remplacé à ce poste par le vice-amiral Greg Maddison. Ray Crabbe est promu lieutenant général et devient sous-chef d'état-major. En sa qualité de numéro trois, il sera responsable des opérations militaires à l'étranger.

Enfin, Bill Leach est promu lieutenant général et nommé chef de l'armée de terre en remplacement du général Baril, qui occupait cette fonction jusqu'à sa nomination à la tête des Forces armées la semaine dernière. Le général Baril a déclaré que lui et

ses nouveaux collègues allaient s'assurer de poursuivre les réformes au sein des Forces armées et d'offrir aux Canadiens «des chefs solides, déterminés, compétents et loyaux, qui font preuve de compassion et qui respectent des normes élevées d'éthique». Il a aussi promis que le nouveau leadership s'efforcera «de bien prendre soin de nos gens. Ils ont besoin d'outils adéquats pour effectuer leur travail, et leurs familles ont besoin de se sentir appuyées et valorisées.»

Événements au Rwanda

Lors d'un point de presse après la cérémonie d'assermentation, le général Baril a déclaré qu'il n'était pas autorisé — par les Nations unies — à commenter le rôle qu'il a joué pendant la crise rwandaise. Il a toutefois tenu à préciser que, s'il n'avait pas été d'accord avec les décisions prises pendant cette crise, il ne serait pas «présent dans cette salle et dans cet uniforme».

En 1994, à titre de conseiller militaire du secrétaire général de l'ONU, le général Baril a supervisé les activités de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR),



Le chef d'état-major de l'armée canadienne, le général, Maurice Baril, a reçu hier, à Ottawa, les insignes de ses nouvelles fonctions des mains du gouverneur général, Roméo LeBlanc.

qui était alors dirigée par son collègue, le major général Roméo Dallaire.

Selon les informations recueillies par une commission d'enquête belge, le général Dallaire aurait fait parvenir une télécopie explosive au général Ba-

ril le 11 janvier 1994. Dans cette mission, le chef de la MINUAR décrivait ce que des miliciens hutus se préparaient à faire pour déstabiliser le pays: massacrer des Tutsis et tuer des casques bleus belges dans l'espoir de provo-

quer le départ de la mission de l'ONU. Dallaire indiquait qu'il était prêt, dans les 36 heures, à entreprendre une action pour trouver et neutraliser les caches d'armes de ces miliciens. L'ONU avait dit non.

Le général Baril a souligné qu'il avait participé à la prise de décision et que celle-ci avait été adoptée en considérant «toutes les informations qui circulaient alors entre l'ONU et la mission au Rwanda». Le chef d'état-major a ajouté qu'il ne serait pas «utile qu'il défende ou qu'il explique [son rôle] dans cette affaire. «Cela relève des Nations unies», a-t-il dit.

Réaction de Dallaire

Par ailleurs, le général Dallaire, ancien commandant de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), est prêt à répondre par écrit aux questions de la commission d'enquête parlementaire belge, selon un membre de cette commission.

Le général Dallaire a fait cette proposition au sénateur libéral belge (PRL, opposition) Alain Destexhe lors d'un débat télévisé enregistré la semaine dernière au Canada et qui doit être diffusé aujourd'hui par la chaîne de télévision privée canadienne Vision TV.

Invité au début de 1997 à témoigner devant une commission d'enquête du

Sénat belge sur la mort de dix casques bleus belges tués le 7 avril 1994 à Kigali avec le premier ministre rwandais Agathe Uwilingiyimana, le général Dallaire s'en était vu refuser l'autorisation par le secrétariat général de l'ONU.

L'ancien chef de la MINUAR se dit aujourd'hui prêt à témoigner par écrit, par l'intermédiaire de l'ONU, s'il en reçoit le feu vert, a précisé hier le sénateur Destexhe.

Dans un entretien avec l'AFF, le parlementaire belge, ancien responsable de Médecins sans Frontières-Belgique, a vivement dénoncé l'attitude du secrétariat général de l'ONU à l'égard de la commission d'enquête du Sénat belge.

«Je ne comprends pas pourquoi le président Bill Clinton doit se justifier d'avances sexuelles ou de coups de téléphone passés depuis la Maison-Blanche et pourquoi l'ONU n'est pas obligée de se justifier sur un génocide qui a fait des centaines de milliers de morts», a-t-il déclaré.

Selon M. Destexhe, le général Dallaire est l'un des personnages clés de l'enquête sur la mort des casques bleus belges au Rwanda et les événements qui ont précédé le déclenchement du génocide des Tutsis et des Hutus modérés.

Avec l'AFF

Élimination des BPC

Le plan de match est changé

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Québec a modifié en profondeur le scénario d'élimination des BPC dont il a hérités à la suite de l'incendie de Saint-Basile-le-Grand, en août 1988, mais n'entend pas soumettre ce nouveau projet au test d'une nouvelle audience publique.

Selon les renseignements obtenus de sources bien informées, Québec regroupera toutes les terres contaminées aux BPC, actuellement entreposées à Shawinigan, Pointe-aux-Trembles et Saint-Lazare, pour les incinérer dans le four à lit fluidisé de Cintec, qui sera installé à Saint-Basile.

Mais, en contre-partie, tous les BPC liquides ou encore présents dans des équipements contaminés, comme les transformateurs et les condensateurs entreposés dans un champ à Saint-Basile, seront envoyés à Larouche, une municipalité située entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, où la société Sanexen opère une usine spécialisée dans la décontamination d'équipements industriels. Le résidu liquide obtenu lors de cette décontamination sera envoyé en Alberta, à l'incinérateur de Swan Hill, qui accepte à nouveau les BPC venant d'autres provinces.

Globalement, ce nouveau scénario d'élimination des BPC, dont Québec a hérités, réduirait de moitié environ la quantité devant être éliminée à Saint-Basile. Cette municipalité demande avec insistance depuis des années d'être débarrassée de cet héritage industriel assez peu convoité... Mais si les quantités détruites sur son territoire sont sensiblement réduites, le four à lit fluidisé qu'installera Cintec, en revanche, brûlera les terres contaminées actuellement entreposées à Saint-Lazare et à Pointe-aux-Trembles, ce à quoi Saint-Basile s'était toujours opposé.

Le sous-ministre adjoint à l'Environnement et à la Faune, Denys Jean, a confirmé hier que ce ministère avait modifié sensiblement le scénario d'élimination, mais refusait d'en parler ou d'en confirmer les détails parce qu'il préférerait, par

déférence, en discuter d'abord avec les autorités municipales de Saint-Basile-le-Grand. Il a toutefois confirmé que les objectifs principaux poursuivis par le MEF dans ce dossier consistaient à «réduire sensiblement la facture tout en accélérant le processus d'élimination».

Le budget alloué à l'élimination des BPC dont Québec a la garde demeure fixé à 30,5 millions, soit 14 millions pour chacune des deux opérations d'élimination prévues à Baie Comeau, un projet terminé, et à Saint-Basile. L'enveloppe budgétaire autorisée par le Trésor prévoyait en outre une somme de 2,7 millions pour éliminer les BPC abandonnés à Shawinigan par l'ingénieur Lévy, qui a fui aux États-Unis après l'incendie de Saint-Basile. Le plan d'élimination initial, qui a fait l'objet d'une évaluation par une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), prévoyait que le four mobile de Cintec allait d'abord éliminer les BPC entreposés chez Hydro-Québec derrière Baie Comeau, puis à Saint-Basile et enfin à Shawinigan.

L'opération de Manicouagan a été aussi coûteuse que celle prévue à Saint-Basile, même si les quantités étaient moindres, parce qu'il a fallu tester le lit fluidisé, alors que, curieusement, Québec n'avait pas exigé une validation préalable des équipements de la part des soumissionnaires. De plus, pour décontaminer préalablement les condensateurs et les transformateurs, Cintec a dû monter sur place une unité mobile de décontamination, qu'il faudrait normalement reconstruire à Saint-Basile et à Shawinigan.

Mais en transportant les équipements contaminés à l'usine permanente de Sanexen, à Larouche, et en limitant l'élimination sur place, à Saint-Basile, aux sols contaminés, Québec espère obtenir des économies d'échelle tout en devançant l'échéancier d'élimination.

Selon le rapport du BAPE sur ce projet, on retrouve actuellement à Saint-Basile, dans des caissons étanches, quelque 14 688 tonnes d'appareils électriques, de liquides et diverses matières solides, incluant 8390 tonnes de sols contaminés lors de l'incendie de l'entrepôt de Marc Lévy.

EN BREF

Haro sur la dette

(Le Devoir) — Le chef d'Option Laval, Marie-Josée Bonin, s'est engagée hier à réduire rapidement la dette de la municipalité si elle est élue. Mme Bonin a souligné hier qu'à l'heure actuelle, Laval doit consacrer 36 % de son budget

de quelque 420 millions de dollars au remboursement de la dette, ce qui est, selon elle, beaucoup trop. Mme Bonin a par ailleurs remis en question l'analyse de la Canadian Bond Rating Services publiée mardi qui maintenait la cote de crédit de Laval. L'étude a été payée par l'administration Vaillancourt

à l'aube des élections, a-t-elle dit. «Trois quarts de milliard de dette et le tiers du compte de taxes du citoyen qui ne servent qu'à payer les dettes de Laval. Tel est le vrai bilan de l'administration Vaillancourt qui a fait de Laval une des villes les plus endettées du Québec», a-t-elle conclu.

Sondage de la firme Ekos Research

Les Québécois ignorent l'existence de lois protégeant la vie privée

MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Les deux tiers des Québécois ignorent toujours l'existence, trois ans après son entrée en vigueur, d'une loi qui protège la vie privée et qui s'applique aux entreprises.

Pire, à peine 1 % des Québécois savent qu'ils peuvent porter plainte à la Commission d'accès à l'information si on portait atteinte à leur vie privée.

Ces données sont tirées d'un sondage express mené par la firme Ekos Research ces derniers jours auprès de 550 répondants et rendu public hier par la Fédération nationale des associations de consommateurs (FNACQ) à l'occasion de la Conférence internationale Vie privée sans frontières. Cette conférence réunit à Montréal jusqu'à demain une centaine des plus éminents spécialistes de la question à travers le monde.

Les résultats obtenus n'indiquent aucun progrès à ce chapitre depuis 1992.

Pourtant, depuis janvier 1994, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé permet aux citoyens d'avoir accès aux dossiers détenus à leur sujet par les entreprises, d'en faire corriger le contenu, de refuser la communication de ces renseignements à des tiers et de contester les pratiques des entreprises devant la Commission d'accès à l'information.

Le sondage indique que, s'ils avaient l'impression que leurs droits sont lésés, ils ne s'adresseraient pas spontanément à la Commission. En

fait, 20 % des gens ne savent pas à qui ils s'adresseraient, 12 % contacteraient le Protecteur du citoyen (qui n'a aucun pouvoir auprès des entreprises privées), 29 % retiendraient les services d'un avocat, 16 % se plaindraient à la police et 5 % à la Commission des droits de la personne.

La porte-parole de la FNACQ, Marie Vallée, estime que ces résultats démontrent le besoin impérieux de mieux faire connaître la loi, surtout que son application repose en grande partie sur la capacité des consommateurs à faire valoir eux-mêmes leurs droits.

«Ni la Commission ni personne au sein du gouvernement, déplore-t-elle, n'a exercé un réel et très visible leadership.»

Cette loi ainsi que la loi équivalente s'appliquant au secteur public feront l'objet, à compter du 7 octobre, d'une consultation publique en commission parlementaire.

Hier matin, à l'ouverture de la conférence de Montréal, le ministre des Relations avec les citoyens, An-

dré Boisclair, s'est engagé à «donner plus de dents à la loi et par conséquent à la Commission d'accès à l'information».

Le ministre dit vouloir «d'abord entendre les gens» en commission parlementaire. En parallèle, il a constitué un groupe de travail et souhaite présenter un projet de loi d'ici Noël pour «renforcer la législation».

Entre autres, il se demande «s'il n'est pas temps, au Québec, de se questionner sur la mise en place d'un processus d'évaluation préalable à la constitution de nouvelles banques de données».

À peine 1 %
des
Québécois
savent qu'ils
peuvent
porter plainte
à la
Commission
d'accès à
l'information

EN BREF

La GRC rend visite aux Mohawks

(PC) — Une quinzaine de policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sont entrés sur le territoire mohawk de Kahnawake, mardi, pour y arrêter notamment deux Mohawks soupçonnés de vendre illégalement des armes. Cette fois, les Peacekeepers n'ont pas été avisés à l'avance et aucune aide n'a été demandée aux policiers de la Communauté urbaine de Montréal. Selon M. Couture, l'entente existant entre la GRC et le Conseil de bande de Kahnawake ne comporte aucune obligation d'aviser à l'avance les Peacekeepers. Les policiers ont décidé d'intervenir au moment où le Mohawk John Patrick Stacey, 54 ans, devait livrer une mitrailleuse qu'avait vendue à un agent double de la GRC un dénommé Jean Chaput, 54 ans, de Lasalle.

Les gardiens porteront une arme

(PC) — Les gardiens des centres de détention du Québec chargés du transport des détenus seront appelés graduellement à porter une arme. Il y aura au moins un agent armé dans chaque fourgon cellulaire. Cette mesure, qui est entrée en vigueur hier, sera d'abord introduite dans les plus grands centres de détention comme Québec, Saint-Jérôme et à l'unité de comparution du Palais de justice de Montréal. Au total, 352 gardiens seront appelés à suivre une formation pour s'initier au maniement d'une arme à feu.

Pénurie à la Croix-Rouge

(PC) — À cause du niveau anormalement bas de sa réserve de sang, la Croix-Rouge organise pour les deux prochaines semaines 50 collectes de sang dans la grande région de Montréal et dans l'ouest du Québec.

75 nouveaux emplois.

« Le Fonds de solidarité (FTQ) nous a apporté bien plus que de l'argent à investir. Leur vision des affaires a contribué à enrichir notre propre façon de voir les choses. Aujourd'hui, il suffit de regarder les résultats: de nouveaux emplois, des profits, et le meilleur reste à venir. »

Allen Poiré
Président, Métallurgie Castech inc.

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)

www.fondsftq.com

Vous êtes en bonne compagnie

LE DEVOIR

MONTREAL

Conseils provisoires à la CECM

Le Regroupement scolaire confessionnel gagne la première manche

Les acteurs de la scène scolaire sont pleinement engagés dans la restructuration scolaire qui débute avec la mise du pied de conseils provisoires. Hier soir, le Regroupement scolaire confessionnel s'est assuré le contrôle de deux importants conseils, à la suite d'un processus électoral dénoncé par le Mouvement pour une école moderne et ouverte.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

La coalition catholique de la CECM s'est assurée hier soir du contrôle de deux importants conseils provisoires, chargés de la mise en place des commissions scolaires du Centre et de l'Est de Montréal.

La présidente du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), Mme Diane De Courcy, a d'emblée dénoncé les règles d'élection de ces conseils parce qu'elles permettaient à des commissaires actuels n'habitant pas les territoires des futures commissions scolaires d'élire ses représentants. Comme prévu, cette règle a permis l'élection d'une majorité de commissaires membres du Regroupement scolaire confessionnel ou sympathiques à ce mouvement même si les commissaires du MEMO

sont majoritaires sur le plus gros territoire à venir, soit la commission scolaire du Centre.

Sur les 11 commissaires élus hier soir au conseil provisoire cette commission scolaire du Centre, huit sont sympathiques à la cause du RSC de M. Michel Pallascio. Ce chiffre représente le nombre total de commissaires du RSC (ou proche du RSC) ayant le droit d'être élu. Pour les trois autres postes, le commissaire ayant suggéré la liste, M. Benoît Bessette, a dû faire appel au MEMO et il a retenu pour cela les noms «soumis» par le MEMO antérieurement.

Les membres du MEMO ont tout de même accepté d'être commissaires «parce que les absents ont toujours tort» a expliqué leur présidente hier soir à l'issue du vote. Mais ils se sont abstenus de participer au scrutin. Tout s'est donc passé très rapidement pour

l'élection de chacune des quatre délégations que la CECM devait élire hier, les commissaires du RSC ou proches du Regroupement ayant accepté en bloc les listes suggérées. En tout, le conseil provisoire de la commission du Centre contiendra 14 membres, les trois autres devant provenir d'autres commissions scolaires.

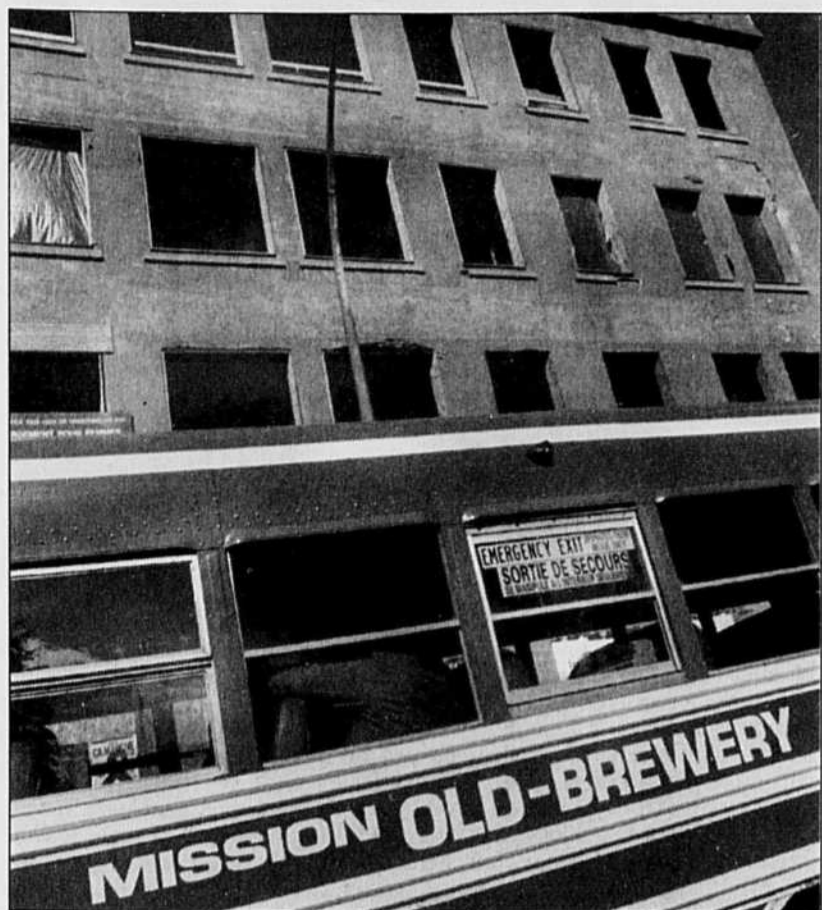
Les commissaires ont également élu, hier soir, six des 13 membres du conseil provisoire de la commission scolaire de l'Est, couvrant Rivière-des-Prairies et Montréal-Nord, tous proches du RSC. Ils ont aussi choisi un représentant du conseil provisoire de la commissions scolaire anglaise de l'Ouest et cinq pour celui de la commissions scolaire de langue anglaise de l'Est.

La mise en place des conseils provisoires sera complétée d'ici une semaine. Elle constitue une étape clé dans la création de commissions scolaires linguistiques, plutôt que confessionnelles, qui passeront, avant septembre 1998, de 150 à 70. Ces conseils ont un rôle important à jouer puisqu'ils seront responsables du partage des édifices scolaires, qu'ils prépareront les budgets de l'an prochain, qu'ils procéderont aux inscriptions

des élèves pour la prochaine année et, sous peu, qu'ils se choisiront un directeur général.

Les conseils provisoires disparaîtront lorsque le scrutin scolaire de juin prochain aura permis l'élection de nouveaux commissaires, correspondant au nouveaux territoires scolaires. A Montréal et à Québec, les conseils seront également responsables des comités confessionnels. Ces comités vivront tant que la Constitution canadienne n'aura pas été amendée. Les parents auront à dire s'ils veulent ou non placer leur enfant sous la surveillance du comité confessionnel. (Le gouvernement fédéral est prêt à adopter un amendement constitutionnel rapidement).

A Montréal, la lutte reprendra de plus belle à l'élection de juin prochain. Les neuf membres du MEMO, présidente en tête, se présenteront. Le président de la CECM et du RSC, M. Pallascio, n'a pas été aussi loquace sur ses intentions et celles de son équipe. «Je n'ai aucune idée (si je me présenterai)», a-t-il dit. Les deux présidents auront l'occasion de croiser le fer à nouveau au sein du conseil provisoire du Centre, sur lequel ils siègeront tous deux.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Le nouveau refuge pour femmes itinérantes est situé à l'angle du boulevard de Maisonneuve et de la rue de la Visitation.

Aide aux itinérants

L'Old Brewery ouvre un refuge pour femmes

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

La fin de ce siècle a vu les femmes sortir de chez elles, prendre le chemin du marché du travail, avant de voir les possibilités d'emploi diminuer peu à peu. Aujourd'hui, comme les hommes, de plus en plus de femmes vivent dans la rue, sans abri, sans travail et sans but. Devant la demande de cette clientèle croissante, la Old Brewery Mission vient de faire l'acquisition d'un édifice, à l'angle du boulevard de Maisonneuve et de la rue de la Visitation, qui sera transformé en refuge pour 84 femmes dans le besoin.

Déjà, tous les soirs, depuis quelque temps, une trentaine de femmes se présentent à la maison-mère de la mission, située rue Clark, pour avaler le repas du soir. Mais comme cette bâtisse n'abrite que des hommes dans ses chambres, on les orientait jusqu'à présent dans le sous-sol d'une maison de la rue Saint-Hubert, gérée par la mission. Mais la demande a excédé l'offre de services et le projet d'une mission s'adressant aux femmes a vu le jour.

«Il y a aujourd'hui plus de divorces. Autrefois, les femmes enduraient, demeuraient plus longtemps à la maison, et leur misère était moins publique. Aujourd'hui, il est plus fréquent qu'elles se retrouvent sans aucune ressource. Les situations sont plus difficiles. Aussi, les femmes sont plus prêtes à admettre leur désarroi», disait hier Andrée Beaulieu, membre du conseil d'administration de la mission. Dans la foule, les femmes sans-abri sont plus discrètes que les hommes, elles sont plus difficiles à identifier. Souvent, elles vont tenter de demeurer bien coiffées, relativement bien habillées. «Mais cela se voit dans leur regard, qu'elles sont en difficulté», dit Claudio Iadaluca, directeur de la

mission. Aussi, dans la rue, les femmes sont la proie d'un harcèlement constant, elles risquent à tout moment d'être agressées, ne demandent de l'aide que lorsqu'elles sont à bout. «Un homme itinérant restera en paix dans son coin, tandis que les femmes, tout le monde veut en profiter. Cette pression est fatigante à la longue», dit M. Iadaluca. Le nouvel immeuble, qui est encore en construction, est un ancien garage. Il est situé à deux pas du CLSC des Faubourgs, où justement l'on coupait récemment dans les services de cafétéria aux itinérants, et où l'on annonçait la fermeture des services d'urgence psychosociale. Pourtant, les services de ce CLSC pourraient être sollicités régulièrement par la mission. A l'embauche de la dizaine d'employés qui travailleront dans le nouvel immeuble, on favorisera, comme c'est toujours le cas à la mission, les anciens itinérants.

On ne s'attend pas à recevoir beaucoup d'enfants dans les nouveaux locaux, même si deux chambres seront réservées pour les urgences.

«Cet environnement n'est pas fait pour les enfants», mentionne M. Iadaluca, ajoutant que des enfants gardés plus longtemps devraient de toute façon faire l'objet d'un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Cependant, en tout temps, la politique de la mission en est une d'accueil inconditionnel. Déjà, durant les grands froids de l'hiver, lorsque la file d'attente s'allonge devant la maison de la rue Clark, on ajoute des matelas dans la cafétéria pour loger tout le monde. Le centre comptera quelques places destinées aux pures itinérantes, tandis que les autres seront destinées à des femmes suivant un programme de réinsertion sociale, vers les études ou le marché du travail.

Bouchard se porte à la défense de son ministre de la Santé

La Cité de la santé à Laval rouvre son urgence

LE DEVOIR
ET LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Lucien Bouchard s'est vigoureusement porté à la défense hier de son ministre de la Santé, Jean Rochon, dont l'opposition libérale réclame la tête.

«M. Rochon est un des plus grands ministres qu'on a, et je l'appuie entièrement», a dit M. Bouchard, qui était interrogé sur la situation dans les hôpitaux.

Le premier ministre a prudemment commenté le décès récent d'un malade dont l'admission a été refusée à l'hôpital Cité de la Santé, de Laval. «On doit auparavant en savoir plus long sur le décès de cette personne. Le Collège des médecins mène actuellement une enquête», a dit M. Bouchard. Ce patient, atteint d'une hépatite fulminante, est décédé le 18 septembre à l'hôpital Fleury, après que son admission en ambulance ait été refusée à la Cité de la Santé de Laval, dont l'urgence était engorgée.

Le premier ministre Bouchard a admis que certaines personnes ont pu avoir des problèmes depuis la mise en place du nouveau système de santé, mais que celui-ci «fonctionne généralement bien, quoique l'urgence de certains hôpitaux soit parfois engorgée».

Pour sa part, le ministre Jean Rochon a admis que «la gestion du do-

maine n'est pas facile», mais affirme «avoir le goût de continuer» à y travailler. «S'il arrive quelques incidents dramatiques, il faut s'en préoccuper. Je suis très déterminé à ce qu'on complète la transformation et la réorganisation de ce réseau et que, rapidement, il soit orienté vers la consolidation.»

M. Rochon a rappelé qu'il existe un organisme de répartition des malades, appelé Urgence Santé. «La population peut être rassurée: il y a de la place à Montréal pour tous ceux qui auront à être transportés dans des urgences. Pour la Cité de la Santé, on va trouver une solution», a poursuivi M. Rochon.

Plus tôt en journée, le chef libéral Daniel Johnson a soutenu que le marasme qui prévaut dans les urgences des hôpitaux de la région de Montréal nécessite l'allocation immédiate de ressources financières. Le chef de l'opposition a fait parvenir une lettre en ce sens au premier ministre Lucien Bouchard, hier matin.

«Je vous demande instamment d'exiger de votre ministre de la Santé [Jean Rochon] qu'il alloue les ressources financières nécessaires pour mettre fin à la situation intenable dans les urgences de la grande région de Montréal. Après avoir vécu l'angoisse résultant d'une décision insensée touchant le transfert des greffes pulmonaires, il est inacceptable que les familles québécoises soient maintenant confrontées à des tragédies comme celle qui s'est déroulée à la Cité

de la Santé de Laval au cours des derniers jours», écrit le chef libéral.

Cité de la Santé

Par ailleurs, depuis 15 heures hier, la Cité de la Santé a rouvert son urgence, en dépit de l'engorgement qui continue à sévir dans ses corridors. «Nous ne pouvons pas demeurer indéfiniment fermés. Nous devons être accessibles à la population», a insisté hier le Dr Alban Perrier, directeur des services professionnels de l'hôpital. En après-midi, on comptait 48 patients à l'urgence, comparativement à 80 au moment de la fermeture de l'urgence lundi.

Par ailleurs, ce dernier a dit qu'il ne blâmait aucunement l'infirmière responsable du triage qui a pris la décision de transférer le patient qui devait décéder plus tard dans un autre hôpital.

«Ce transfert n'a rien changé à la condition du patient et, de toute façon, notre capacité d'accueil nous empêchait de l'admettre. Le patient n'était pas instable», a-t-il expliqué.

Le Dr Perrier s'est toutefois dit étonné des propos rassurants tenus par le ministre Rochon.

«Quoi que le ministre dise, sur le terrain, ça ne va pas bien. Ça prend cinq mois à Laval pour obtenir une échographie abdominale ou un cardiologue, même si nous sommes superproductifs. On a un problème de ressources», a-t-il dit.

Trêve entre la Ville et ses pompiers

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les négociations reprennent entre la Ville de Montréal et le syndicat des pompiers après six jours de médiation devant le Conseil des services essentiels.

C'est dans la nuit de mardi à hier que les deux parties ont convenu d'une trêve pour une période minimale de trois semaines permettant une reprise des pourparlers en présence d'un conciliateur. Le ministre du Travail, Mathias Rioux, a immédiatement nommé Fernand Matteau à cette fonction.

Durant cette période, la Ville a pris l'engagement de n'entreprendre aucune procédure d'outrage au tribunal. Pour sa part, le syndicat suspend tous les moyens de pression.

Ainsi, les autocollants dénonçant la «gestion d'enfer» du maire Pierre Bourque disparaîtront des camions de pompiers. Déjà, hier, des syndiqués s'activaient à nettoyer l'équipement.

Le Conseil des services essentiels, qui surveillera l'évolution du dossier, assure que la santé et la sécurité de la population montréalaise ne sont pas mises en péril. Au cours des dernières semaines, les moyens de pression avaient pris une tournure violente: intimidation, menaces

de mort, incitation à la violence et sabotage répété de lances d'incendie. Deux pompiers ont été suspendus à la suite de ces actes sous enquête.

Ces mesures disciplinaires demeurent d'ailleurs en discussions entre les parties, qui ont jusqu'au 1er octobre pour en arriver à une entente finale. Si cela devait ne pas se régler, l'entente intervenue serait caduque.

D'ici là, des négociations intensives s'effectueront, ce qui a pour effet de décaler la nomination d'un arbitre tel que le demandait la semaine dernière la Ville de Montréal. La conciliation donne donc une chance aux parties de négocier de gré à gré une nouvelle convention plutôt que de la voir imposée par un arbitre après des mois, parfois même plus d'un an, d'analyse du dossier.

D'un point de vue strict, l'arbitrage n'a plus le même intérêt depuis que le Code du travail a été amendé, ce qui signifie qu'un arbitre doit considérer les règlements intervenus avec les autres syndicats de la municipalité concernée plutôt que de comparer ceux-ci uniquement avec les pompiers d'autres municipalités.

Cette dernière façon de faire a donné aux pompiers de Montréal une augmentation de 8,6 % en 1996.

ma
marie allaire
PRÊT-A-PORTER

Jean-Claude Poiras

Grazia

Hauber

Eugène Klein

Lucia

Basler

Gerry Weber

Frank Usher

Dino Valiano

Tailles 6-18 ans

Nous payons les taxes sur les collections à prix régulier

1588, rue Fleury Est, Montréal
(514) 384-4808

NOUVELLE PARUTION!

Continuités et ruptures dans la formation des maîtres au Québec

Maurice TARDIF et HÉLÈNE ZIARCO, dir.

Coll. « Formation et profession »

Jamais la profession enseignante n'a connu de transformations aussi importantes. Il importe donc de considérer le rôle fondamental joué par la formation des maîtres — véritable enjeu au cœur même de tous ces changements — qui déterminera le profil de la prochaine génération d'enseignants.

306 pages ♦ 30 \$

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE ou aux Presses de l'Université Laval
Tél. (418) 656-7381
Télé. (418) 656-3305

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

À la recherche du mieux-être des personnes atteintes du cancer

Montreal (514) 527-2194
Extérieur 1 800 363-0063

Les éditions de l'école nouvelle

NOUVEAU VIRAGE MATHÉMATIQUE 416

Matériel conforme au nouveau programme de mathématiques 416 4^e secondaire

Manuel 248 pages, 35,50 \$
Guide (À paraître)

Georges Tarakdjian, M. Sc.

Dans un contexte où, de plus en plus, l'élève du secondaire est appelé à vivre le virage technologique, et à s'aventurer sur l'autoroute électronique, la mathématique se doit de s'adapter aux nouvelles réalités qu'impose le contexte et s'avérer un incitatif à bien concevoir, à penser juste et à communiquer clairement sa pensée.

Les activités proposées tendront à favoriser chez l'élève le «sens géométrique» en lui permettant de parfaire ses connaissances relatives aux figures géométriques, en utilisant les concepts d'isométrie et de similitude comme contexte où il devra non seulement raisonner juste mais justifier chaque étape de son raisonnement.

Des nouveautés au programme. On parle d'échantillonnage et de sondages! Et non seulement on reprend l'étude des mesures de tendance centrale et de leur interprétation mais on ajoute des caractéristiques de position et de dispersion. On y parle pour la première fois au secondaire de «diagramme des quartiles». Les activités proposées favoriseront l'analyse des données en passant par leur organisation, leur dépeuplement, leur visualisation et le calcul de caractéristiques de tendance centrale les concernant. Encore une fois, l'utilisation de la calculatrice à possibilités graphiques ainsi que de l'ordinateur y est fortement encouragée.

Les éditions de l'école nouvelle
166, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2X 1K9
Téléphone: (514) 875-8972
Télécopieur: (514) 875-1590
Adresse internet:
<http://www.lidec.qc.ca>

LE DEVOIR

POLITIQUE

Chambre des communes



Le chef réformiste Preston Manning a été ovationné par ses députés, hier, lors de sa première intervention aux Communes.

Les débats s'amorcent dans la bonne humeur

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le spectacle de cette Chambre des communes où cinq partis croiseront le fer, une première dans l'histoire canadienne, était très attendu. Et c'est à guichet fermé que les 301 nouveaux députés fédéraux ont amorcé hier les débats de la 36^e législature.

Comme le veut la tradition, cette première journée fut empreinte de civilité. Quelques libéraux ont bien tenté de chahuter quand le chef réformiste Preston Manning, fier comme un paon, a ouvert la période des questions, mais ils ont vite retiré. L'atmosphère bon enfant ne se prêtait pas encore aux marques d'agressivité.

Fidèle à ses préoccupations traditionnelles, M. Manning a remis en question le désir du gouvernement de dépenser davantage dans certains programmes alors qu'il refuse de préciser ses intentions en matière de réduction du fardeau fiscal et de la dette.

Le premier ministre Chrétien, qui a répondu à la grande majorité des questions, a tenté de corriger l'impression de gouvernement dépensier laissée par le discours du Trône. Il a indiqué qu'il n'était pas question de se remettre à dépenser avant d'avoir éliminé le déficit. Mais cela ne veut pas dire, a-t-il précisé, que le gouvernement ne doit pas tenter de résoudre les problèmes des Canadiens.

L'humeur a rapidement pris le dessus quand le député suivant, le réformiste Monte Solberg, a demandé au «premier ministre en attente», le ministre des Finances Paul Martin, de répondre à ses questions sur l'emploi. Pris au dépourvu, le ministre a vu M. Chrétien lui-même répliquer de son siège qu'il croyait que ce titre revenait normalement au patron du député, le chef de l'opposition officielle Preston Manning.

Ce dernier n'a pas eu peur hier de mettre en évidence certains de ses nouveaux jeunes députés, en particulier Rahim Jaffer, qui a interrogé le

premier ministre en français sur la résolution de Calgary.

Conservateurs et néo-démocrates

La journée d'hier marquait aussi le retour à la Chambre du Parti conservateur et du NPD comme partis officiels et l'entrée aux Communes de la chef néo-démocrate Alexa McDonough.

Les thèmes soulevés par chaque parti étaient prévisibles. Les réformistes ont mis l'accent sur les finances publiques, l'absence d'un appui au principe de l'égalité des provinces dans le discours du Trône et la crise du saumon du Pacifique. Les bloquistes ont surtout accusé les libéraux de vouloir s'immiscer dans des champs de juridiction des provinces et d'abandonner le concept de société distincte. Conservateurs et néo-démocrates ont fait écho aux préoccupations de leur principale base, les provinces atlantiques, en dénonçant le chômage et les compressions au système d'assurance-emploi.

Il faudra maintenant voir combien de temps la bonne entente prévaudra. Les applaudissements ont écourté le temps prévu pour les questions hier. Le chahut pourrait faire de même au cours des prochains mois. Et ce seront toujours les mêmes qui seront pénalisés, soit les conservateurs et les néo-démocrates qui, dès hier, n'ont pu profiter d'une deuxième ronde de questions.

Le gouvernement est, de son côté, prêt à passer à l'action. Il déposera dès ce matin plusieurs projets de loi, dont celui réformant le Régime de pensions du Canada et le système de sécurité de la vieillesse, ainsi que celui créant une banque nationale de données génétiques. Il a aussi donné avis qu'il réintroduira certaines législations mortes au feuillet, lors du déclenchement des élections. Il en est ainsi de la refonte de la partie I du Code du travail, de la création du parc marin du Saguenay et de la réforme de la Commission canadienne du blé.

Proposition de six députés péquistes

Les organismes gouvernementaux devraient être réduits de moitié

Un groupe de travail recommande que 62 organismes soient regroupés et 34 autres, abolis

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le nombre d'organismes gouvernementaux devrait être réduit de moitié au Québec — passant de 204 à 96 — en vue de les adapter au contexte des années 2000 et d'assurer un meilleur service à la population.

C'est ce que propose un groupe de travail formé de six députés péquistes, qui a remis son rapport hier au Conseil du trésor et au Conseil des ministres, qui l'avait mandaté au début d'avril.

En le rendant public, le président, Joseph Facal, député de Fabre et adjoint parlementaire du premier ministre, a déclaré que la démarche portait sur une réorganisation administrative à la fois globale et prospective plutôt que sur un exercice strictement comptable. «Nous avons cherché à travailler avec des instruments de précision, pas à la tronçonneuse...»

«Il reste que, au terme de cet examen, une évidence s'est imposée à nous, forte, indiscutable: cette rationalisation est nécessaire, inéluctable, et jamais le contexte, malgré toutes les embûches, n'y sera plus propice.»

Outre M. Facal, les auteurs du rapport, unanimes, sont les députés Jocelyne Caron (Terrebonne), Jean Campeau (Crémazie), Michel Côté (La Peltrie), Benoît Laprise (Roberval) et Camille Laurin (Bourget).

Sans en avoir l'assurance absolue, les six députés estiment qu'ils ont plus de chance d'être suivis par leur gouvernement que les groupes précédents, libéraux — Gobeil, Poulin, Mo-

rin —, qui, de 1986 à 1993, ont également proposé une cure minceur aux organismes gouvernementaux.

Économies de 33 millions

Si les recommandations sont suivies intégralement, l'organigramme gouvernemental ne compterait plus que 96 organismes, au lieu des 204 actuels. En gros, 81 demeureront dans la liste des organismes du gouvernement, 62 seraient regroupés, six verraient leurs activités réparties, et 34 seraient abolis, privatisés ou, désormais, considérés comme privés. En outre, le groupe de travail propose que les fonctions de certains organismes soient regroupées pour constituer 12 nouveaux organismes. Enfin, 15 organismes actuels deviendraient plutôt des comités du ministre.

Les économies pourraient atteindre 33 millions dans trois ans, soit en l'an 2000, provenant surtout d'économies d'échelle, avec peu d'incidences sur les emplois. Sur des crédits de un milliard, ce n'est pas énorme. «L'important, note M. Facal, est de moderniser l'État québécois pour qu'il offre des services adéquats à la population, à des coûts réalistes.»

Le groupe s'est longuement penché sur l'avenir des sociétés d'État dont la création, dans les années 60, a marqué la vie économique du Québec. Il propose qu'un virage majeur soit fait afin de stimuler l'économie du Québec et la création d'emplois. Il suggère au gouvernement de regrouper un certain nombre de sociétés d'État à capitalisation (investissements et capital de risque), sous la gouverne d'une seule société, qui

pourrait s'appeler la Société générale de financement et de développement économique du Québec.

Recommandations

Parmi les nombreuses recommandations, relevons les suivantes: ■ doter le Québec d'un Centre québécois de la recherche scientifique, avec trois branches autonomes, pour la recherche sociale (Conseil québécois de la recherche sociale), la recherche en santé (Fonds de la recherche en santé) et la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR); ■ créer Statistique Québec, regroupant quatre organismes, soit le Bureau de la statistique (BSQ), l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR), le Centre de recherche en statistique sur le travail (CRSMT) et le Centre d'enquête de la Santé et des Services sociaux; ■ créer la Société d'assurances et de financement agricoles, fusionnant la Société de financement agricole, la Régie des assurances agricoles et le programme d'aide aux entreprises du MAPAQ;

■ regrouper au sein du Bureau des nations autochtones, rattaché au premier ministre, les nombreux organismes conjoints découlant de la Convention de la baie James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.

D'autre part, parmi les nombreux regroupements proposés, il y a les suivants:

■ celui de la Commission d'accès à l'information à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, «en raison des affinités qui existent entre les deux organismes, dont les missions sont axées sur la protection des droits»; ■ la fusion de la Commission de la

construction du Québec et de la Régie du bâtiment; ■ le regroupement du Conseil de la santé et du bien-être et du Conseil médical du Québec; ■ la fusion de la Commission des valeurs mobilières et de l'inspecteur général des institutions financières.

Organismes à abolir

Le rapport Facal recommande par ailleurs au gouvernement d'abolir plusieurs organismes, dont les suivants: ■ la Commission municipale de Québec, dont les mandats seraient répartis entre le ministère des Affaires municipales, le Tribunal du travail et le Tribunal administratif du Québec; ■ l'Agence de mise en valeur du Saint-Laurent; ■ la Société de la Maison des sciences et des techniques; ■ l'Office des autoroutes du Québec; ■ la Société québécoise des transports; ■ la Société d'habitation du Québec; ■ la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Le rapport s'étonne par ailleurs que le Conseil du statut de la femme (CSF) dispose d'un budget et d'un effectif plus importants que ceux du Secrétariat à la condition féminine, et il souhaite un «rééquilibrage» en faveur du Secrétariat.

Le Groupe Facal déplore également qu'au lieu de se recentrer sur sa mission éducative, Télé-Québec renoue avec le vedettariat. «Ces initiatives sont coûteuses, rejoignent une faible portion de l'auditoire et l'éloignent de son mandat.» T.Q. doit donc corriger sa trajectoire et réaliser pleinement son mandat éducatif.

Le document de 127 pages fourmille d'observations et remarques qui en feront sourciller plusieurs.

La Société d'habitation et l'Office des autoroutes devraient être abolis

Appel aux libéraux mécontents

Calgary n'est pas une coquille vide, insiste Daniel Johnson

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Mont-Tremblant — Loin d'être une coquille vide, l'entente de Calgary débouchera sur une nouvelle ronde constitutionnelle qui permettra au Québec de revendiquer de nouveaux pouvoirs, soutient le chef libéral Daniel Johnson.

«Ils font fausse route, ceux qui disent, comme Lucien Bouchard ou Jacques Brassard qui déchirent leur chemise, que c'est moins que Meech et Charlottetown. Ce n'est pas une proposition constitutionnelle, mais c'en deviendra une.»

«Le premier contenu, a-t-il ajouté, la porte d'entrée de discussions entre les provinces, y compris le Québec, sur le partage des pouvoirs, ça passe par la reconnaissance du Québec et du rôle de l'Assemblée nationale à l'égard de notre spécificité. C'est ça qu'il y a dans l'entente de Calgary. Tout le reste va suivre.»

«Il y a trop de premiers ministres au Canada qui ont dit que ça [Calgary] envisage une modification constitutionnelle», a-t-il soutenu hier à Mont-

Tremblant, où il a préparé avec ses députés le «plan de match» libéral de la prochaine session parlementaire.

M. Johnson réagissait aux propos d'André Tremblay, qui fut, avec l'ex-premier ministre Robert Bourassa, aux premières loges des négociations entourant les accords de Meech et de Charlottetown.

Dans un texte publié dans *Le Devoir*, mercredi, M. Tremblay soutenait que la déclaration de Calgary était une coquille vide: «C'est trop peu pour dire que c'est peu! C'est un recul, même par rapport à Charlottetown.»

«La déclaration de Calgary ne suggère qu'un cadre de discussions sans échéancier déterminé et aucune espèce d'obligation de résultat. Croire à la déclaration, c'est risquer la déception», écrivait M. Tremblay, qui invite les Québécois à voter OUI à un prochain référendum sur la souveraineté.

Réplique de Bouchard

À Québec, Lucien Bouchard a évidemment applaudi aux propos de l'ex-bras droit de Robert Bourassa. «Quelqu'un qui, comme André Tremblay, connaît très bien les itiné-

raires constitutionnels et tous les efforts faits par les premiers ministres fédéralistes, y compris Robert Bourassa, pour arriver à une solution, est en mesure de voir que ce qui se passe actuellement est inconcevable et inacceptable.»

«André Tremblay nous mène au bout de la boucle: il faut voter OUI au référendum sur la souveraineté. Il le dit lui-même expressément, c'est un témoignage extrêmement éloquent», a déclaré le premier ministre.

Daniel Johnson a répliqué que l'entente de Calgary «va dans le sens des revendications du Québec, pas dans le sens des revendications des séparatistes», et que rien n'empêchera le Québec de revendiquer de nouveaux pouvoirs destinés à améliorer son développement au sein de la fédération canadienne.

Il a noté que, déjà, «les provinces, en matière de politique sociale, sont en train de baliser l'exercice du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral.»

Ces discussions vont dans le sens des engagements pris par les premiers ministres provinciaux, à Saint-Andrew's, au Nouveau-Brunswick, en août dernier.

Accès à l'information

La Défense donne le mauvais exemple

PRESSE CANADIENNE

Le Commissaire fédéral à l'information a publié un rapport cinglant hier qualifiant le ministère de la Défense «de cas d'espèce démontrant comment ne pas accorder le droit d'accès [à l'information].»

John Grace, arbitre de la Loi d'accès à l'information, a écrit tout un chapitre de son rapport annuel sur ce ministère, décrivant une litane d'abus de la loi, incluant la manipulation et la destruction de documents.

«L'histoire positive générale sur la disparition progressive de la vieille culture du secret est teintée par l'attitude corporatiste du ministère de la Défense nationale», affirme M. Grace dans son dernier rapport comme commissaire à l'information.

«Si quelque chose pouvait aller mal [...] il semble que ça allait mal.»

Pendant l'enquête sur l'affaire somalienne, le ministère de la Défense était parfois accusé d'obstruction, parce que les documents demandés avaient été modifiés ou étaient disparus.

Dans son rapport annuel au Parlement, M. Grace se penche surtout sur les temps qu'il faut pour obtenir une réponse du ministère de la Défense nationale lors d'une demande d'accès d'informations.

Des 1382 plaintes portées devant le commissaire contre des institutions gouvernementales au cours de la dernière année, 45,1 % avaient trait à des délais. Au ministère de la Défense, seulement 29 % des demandes obtenaient une réponse en temps raisonnable.

«Le droit d'accès n'a pas reçu la priorité qu'il mérite», a ajouté M. Grace dans une entrevue. *La Défense nationale est un gros ministère et je ne peux croire*

qu'il n'y a pas assez de personnel pour répondre aux demandes rapidement.»

Selon M. Grace, plusieurs mythes circulent dans les bureaux du gouvernement sur les demandes d'accès à l'information, et l'un de ces mythes est que les gens abusent du système en faisant trop de demandes.

«Les 150 institutions couvertes par la loi reçoivent moins de 40 requêtes par jour. Vous ne pouvez pas me dire que c'est trop», a-t-il soutenu.

Critiques

Parmi les critiques de M. Grace sur le ministère de la Défense, on retrouve: ■ des modifications à des documents avant leur publication sans en informer d'avance la personne qui en a fait la requête;

■ la destruction de documents originaux, ce qui rend impossible la découverte de toute modification ultérieure.

EN BREF

Une autre résidence officielle?

(PC) — Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, caresse le rêve de doter son successeur d'une résidence de fonction à Québec, mais le projet ne peut être réalisé dans les circonstances actuelles, au moment où on effectue des compressions dans les services publics et où des hôpitaux ferment, a-t-il convenu, hier, lors d'un point de presse. «Dans les choses à faire, à la fin de ma vie politique, j'aimerais pouvoir régler cette question pour l'avenir», a déclaré M. Bouchard. Actuellement, ce n'est pas politiquement possible, mais un jour, cela se fera... » Au conseil municipal de Québec, lundi dernier, une motion a été adoptée pour suggérer que l'ex-résidence du lieutenant-gouverneur, chemin Saint-Louis, soit convertie en résidence pour le premier ministre.

Familles monoparentales touchées

(PC) — Des compressions dans l'aide sociale entrant en vigueur le 1^{er} octobre prochain priveront quelque 8000 familles, principalement monoparentales, de sommes allant jusqu'à 100 \$ par mois. «Au moment où on prétend lutter contre la pauvreté, cette mesure est inacceptable», ont dit hier en conférence de presse diverses personnalités du monde communautaire, dont Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec. Les familles visées par les compressions budgétaires sont celles dont un enfant fréquente la maternelle à temps plein depuis le début de septembre. Quelque 8000 de ces familles vivent de prestations d'aide sociale.

Coupes de 12 M \$ suspendues

(PC) — Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a décrété un moratoire sur les compressions budgétaires à la division de la protection de la santé de son ministère. Ainsi les coupes de 12 millions qui avaient été annoncées en juillet sont suspendues, jusqu'à ce qu'un comité consultatif nouvellement créé fasse part de ses recommandations, a annoncé hier M. Rock. Cette décision marque un changement radical de position de la part du gouvernement.

En récompense d'un service dépassant toutes les attentes.



Chaque Rolex qui porte un sceau rouge a passé avec succès de longs et rigoureux tests afin d'obtenir le titre convoité de chronomètre suisse. Cependant, c'est une réussite facile pour une montre qui a déjà passé le plus difficile des examens: être une Rolex.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

LE DEVOIR

LE MONDE

Le Sinn Fein et les unionistes se parleront

Accord «historique» à Belfast sur des discussions de fond sur l'Ulster

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — Un accord est intervenu hier soir à Belfast, après une journée d'intenses consultations entre les partis protestants et catholiques d'Ulster, sur un texte lançant les premières négociations de fond sur l'avenir de la province britannique.

L'ensemble des partis d'Ulster, à l'exception de deux petits partis unionistes radicaux qui boycottent les pourparlers, ont trouvé un compromis sur le texte patronné par les gouvernements britannique et irlandais.

«C'est un jour historique», a déclaré le leader du Sinn Fein, Gerry Adams.

«Tous les partis ont voté pour faire progresser les négociations vers les questions de fond», a-t-il ajouté dans un communiqué.

«Notre responsabilité conjointe est maintenant de faire de la paix une réalité», a ajouté le chef de l'aile politique de l'IRA.

Le chef du principal parti unioniste, David Trimble, a de son côté dit sa satisfaction que «la motion [votée] comprenne ce que nous souhaitons y voir figurer sur les sujets du désarmement et du consentement» de la majorité à tout accord final.

Après 15 mois de vaines discussions, le coup d'envoi a ainsi été donné aux premières négociations ayant jamais réuni les protestants unionistes, défenseurs du maintien de l'Ulster dans le Royaume-Uni, et les catholiques nationalistes, partisans de l'unification de l'Irlande.

En marge de cet accord, la demande d'expulsion du Sinn Fein, déposée par les protestants unionistes aux pourparlers sur l'Ulster, a par ailleurs été rejetée hier soir par les gouvernements britannique et irlandais.

«Les deux gouvernements ont conclu qu'il n'y avait pas de violation démontrable de l'engagement du Sinn Fein envers les principes Mitchell» de non-violence et de désarmement, indique leur communiqué commun.

«Aussi, aucune action supplémentaire n'est appropriée», poursuit le texte.

Le rejet de la demande ne faisait aucun doute, sur la base de la solidité du cessez-le-feu de l'IRA et de l'absence de preuves matérielles de son implication dans l'attentat de la semaine dernière à Markethill (sud de l'Ulster), qui a été revendiqué par un groupuscule dissident de l'IRA.

Londres et Dublin étaient peu susceptibles de vouloir se priver de la présence du Sinn Fein, un acteur essentiel des négociations qu'ils ont mis plus d'un an à amener à la table des négociations via un cessez-le-feu de l'IRA.

EN BREF

Arabie Saoudite: l'infirmière se verra épargner la peine de mort

Dubaï (AFP) — L'avocat de deux infirmières britanniques accusées de meurtre en Arabie Saoudite a affirmé hier que le frère de la victime avait renoncé à réclamer la peine de mort contre une compensation de 1,2 million de dollars. «Il y a eu un accord. Il a été signé par M. [Frank] Gilford et les deux infirmières», a déclaré M. Salah al-Hejailan, contacté aux Etats-Unis par l'AFP depuis Dubaï.

Aux termes de l'accord, Frank Gilford, le frère de l'Australienne Yvonne Gilford assassinée en Arabie saoudite, doit recevoir 700 000 \$ et 500 000 \$ seront versés à un hôpital du sud de l'Australie où il vit, a affirmé l'avocat.

Mardi, les avocats de la famille Gilford avaient indiqué que Deborah Parry avait été reconnue coupable d'homicide volontaire, passible de la peine de mort, et Lucille McLaughlan de complicité et condamnée à 500 coups de fouet et à huit ans de prison. La loi islamique, en vigueur en Arabie saoudite, permet aux parents de la victime d'un meurtre de renoncer à demander la peine de mort en échange de la «diyya», une compensation financière.

Milosevic joue les pacificateurs en Republika Srpska

Belgrade — Le président yougoslave Slobodan Milosevic a réconcilié hier la présidente des Serbes de Bosnie Biljana Plavsic et le chef de file des «durs», Momcilo Krajisnik, en obtenant leur accord pour des élections législatives et présidentielle, le 15 novembre et le 7 décembre prochains. Cet accord tend à régler la crise qui secoue la Republika Srpska (RS, entité serbe de Bosnie) depuis que Mme Plavsic a dissous son Parlement le 3 juillet, une mesure rejetée par les ultra-nationalistes de Pale fidèles à leur leader déchu Radovan Karadzic, inculpé pour crimes de guerre par la justice internationale.

Il consiste en un compromis souhaité par M. Milosevic, dans la mesure où Mme Plavsic refusait jusqu'à présent de remettre en jeu son mandat présidentiel qui n'expire que dans un an. La direction de Pale, qui liait des législatives à la tenue d'une élection présidentielle, accepte en outre un scrutin pour le représentant serbe à la présidence tricéphale bosniaque, fonction exercée depuis un an par M. Krajisnik. La rencontre Milosevic-Plavsic était la première depuis plus d'un an, tandis que la présidente et M. Krajisnik ne s'étaient pas rencontrés depuis la mi-juillet. Le texte de l'accord, signé par Mme Plavsic, MM. Krajisnik et Milosevic, selon l'agence Tanjug, stipule que des législatives en RS auront lieu le 15 novembre, supervisées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et se dérouleront «selon les lois de la RS». Le Parlement nouvellement constitué nommera une commission chargée d'organiser l'élection présidentielle et celle devant désigner le membre serbe à la présidence bosniaque, deux scrutins fixés au 7 décembre. La présidente et M. Krajisnik ont «défini en commun les moyens de surmonter la crise actuelle en RS et de mettre en oeuvre l'accord de paix de Dayton», selon Tanjug. Ils s'engagent à prendre «toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux confrontations ayant pour effet une division de la RS».

Ils ont également convenu de recréer «un espace médiatique unique» en RS. Le journal de la Radio-télévision de la RS (SRT) sera ainsi diffusé alternativement par les studios de Pale et ceux de Banja Luka, siège de la présidence.

Depuis fin juillet, les partisans de Mme Plavsic contrôlent plusieurs émetteurs de télévision dans le nord du pays, permettant au journal de Banja Luka, capté par la moitié des Serbes de Bosnie, d'échapper à l'emprise de la propagande diffusée par Pale.

L'Armée islamique du salut proclame un cessez-le-feu inconditionnel

Le carnage de Baraki et le cessez-le-feu simultané proclamé par l'Armée islamique de salut (AIS) pourraient marquer un tournant dans le sanglant conflit algérien, à un mois d'élections municipales qui doivent parachever le processus de normalisation institutionnelle voulu par le président Liamine Zéroual en dépit de toutes les violences.

D'APRÈS REUTERS

Paris — Le cessez-le-feu inconditionnel et indéfini du bras armé du Front islamique de salut (FIS), dont on ne mesurera que dans les prochaines semaines l'influence réelle sur le terrain, vise à «dévoiler l'ennemi qui se cache derrière les abominables massacres» — les «extrémistes pervers du GIA» et «ceux qui se cachent derrière eux parmi les ennemis de l'Algérie et de la religion».

Le pouvoir en place, que l'on tient, bien qu'il le nie, pour divisé, derrière sa façade opaque, entre «éradiateurs» et partisans du dialogue avec les islamistes «modérés», a constamment attribué les massacres de plus en plus fréquents, sauvages et sanglants au Groupe islamique armé (GIA), nébuleuse d'extrémistes issus de l'AIS mais soupçonnés d'être manipulés en sous-main.

Dans son appel, repris - fait sans précédent - à la une de l'ensemble des journaux, habituellement soumis à une censure sans faille des déclarations islamistes, le chef de l'AIS, Madani Mezrag, ne cache pas que son geste résulte de contacts avec le pouvoir qui «se déroulent depuis longtemps»

et qui ont permis de «rapprocher les points de vue».

Dans un contexte rendu propice par l'indignation suscitée par les 85 à 200 assassinats sauvages de Baraki, précédés, trois semaines plus tôt de la boucherie, plus sanglante encore, de Sidi Raïs, également dans le Grand Alger, le renoncement de l'AIS à la violence apporte une lueur d'espoir dans un interminable conflit qui a fait quelque 65 000 morts.

D'autant qu'après la libération conditionnelle, cet été, d'Abassi Madani, fondateur et chef spirituel du FIS, et celle d'Abdelkader Hachani, numéro trois du mouvement banni, saluées comme «des mesures d'apaisement» par Madani Mezrag, celui-ci annonce «d'autres mesures qui vont suivre».

Au summum de la violence, le camp des partisans de la réconciliation semble ainsi marquer un point décisif mais le chef de l'AIS estime que la situation reste «dangereuse» et invite les Algériens à «détourner les intrigues des ennemis» de la réconciliation.

Selon lui, ce sont précisément ces premières mesures de détente des partisans du dialogue au sein du pouvoir qui ont poussé les «ennemis» masqués à «manipuler leurs pions

dispersés çà et là» — les extrémistes du GIA — pour qu'ils se retournent contre le peuple «avec une extrême barbarie».

Des observateurs et diplomates ne s'expliquent les dernières violences — commises avec une facilité déconcertante au nez et à la barbe de forces de sécurité — que par une convergence d'intérêts entre les maquis les plus extrémistes et certains cercles d'un pouvoir qui ne serait monolithique qu'en apparence.

Exceptionnellement, ce sont les services de sécurité algériens qui ont annoncé mardi — avec les memes termes que l'AIS - l'«acte de barbarie» de Baraki — le deuxième en importance depuis le début de la guerre civile, en 1992 - alors que, la veille, le premier ministre Ahmed Ouhayia avait estimé que la diffusion de ce type de nouvelles visait à donner l'image fautive d'un pays «à feu et à sang».

Depuis un an, des milliers de civils — vieillards, hommes, femmes, enfants et bébés — ont péri de façon atroce, égorgés, décapités, mutilés, éventrés ou brûlés vifs dans des orgies de sang devant lesquelles les forces de sécurité se sont montrées d'une impuissance qui a décontenancé la population.

Le pouvoir algérien maintient inébranlablement depuis plusieurs mois qu'il a définitivement gagné «la bataille contre le terrorisme» et que les récents attentats ne sont plus que l'avatar d'un «terrorisme résiduel» de la part d'hommes désespérés qui voient la victoire de leur cause leur échapper.

Nétanyahou fait un pied de nez à Albright

Israël va construire 300 nouveaux logements en Cisjordanie

AGENCE FRANCE-PRESSE

Efrat (Cisjordanie) — Le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou a annoncé hier la prochaine construction de 300 nouveaux logements dans la colonie d'Efrat, près de Bethléem en Cisjordanie.

«Nous bâtissons à Efrat et le ministre de l'Habitat va y construire 300 logements supplémentaires», a déclaré M. Nétanyahou à des journalistes au cours d'une visite dans cette implantation juive. Le premier ministre a également souligné l'intention de renforcer le groupe de colonies surnommé Gush Etzion dans la région de Bethléem. Le gouvernement de droite de M. Nétanyahou, arrivé au pouvoir l'an dernier, a donné un coup d'accélérateur à la colonisation, aussi bien en Cisjordanie que dans la partie arabe de Jérusalem, annexée en 1967.

Les négociations israélo-palestiniennes sont gelées depuis la mise en chantier en mars d'un nouveau quartier juif à Jérusalem-est, qui doit comprendre 6500 logements.

La semaine dernière, M. Nétanyahou a bloqué la construction de loge-

ments dans un autre quartier arabe de Jérusalem-est, Ras el-Amoud, tout en reconnaissant le droit des Juifs à y vivre. Une dizaine de colons ont cependant obtenu l'autorisation de rester dans une maison de ce quartier, investie le 14 septembre par trois familles juives.

La décision de construire de nouveaux logements à Efrat va à l'encontre de l'appel lancé lors de sa récente tournée dans la région par le secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright qui avait demandé à M. Nétanyahou de s'abstenir de prendre des «mesures unilatérales» en évoquant notamment la colonisation des territoires palestiniens.

Le mois dernier, le mouvement israélien anticolonisation la Paix Maintenant avait précisé que le gouvernement construisait plus de 4500 logements dans les colonies de Cisjordanie, bien que des milliers de logements y soient déjà inoccupés. Selon la Paix Maintenant, le nombre de colons en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a augmenté de 7000 à 8000 personnes depuis le début de l'année et atteindrait actuellement environ 158 000 habitants.

Les attentats suicide, vous êtes pour ou contre?

AGENCE FRANCE-PRESSE

Naples — Près d'un tiers des Palestiniens s'opposent aux accords d'Oslo sur l'autonomie et se déclarent favorables aux attentats suicide contre Israël, indique un sondage diffusé hier.

Le sondage, réalisé par le Centre d'Etudes et de Recherches sur la Palestine basé à Naples, établit que 34 % des personnes interrogées soutiennent les deux attentats suicide, qui ont fait 20 tués israéliens les 30 juillet et 4 septembre à Jérusalem.

De même, 34 % des Palestiniens s'opposent aux accords d'Oslo et 36 % se déclarent contre toute coopération sécuritaire avec Israël, même si ce pays respectait ses engagements de paix. Cependant, une large majorité (59 %) soutient toujours les accords

d'Oslo, s'oppose aux attaques suicide (56 %), et est favorable à la coopération sécuritaire (57 %).

Mais ces pourcentages sont en baisse. En juin, un sondage du même institut indiquait que 68 % des Palestiniens interrogés soutenaient les accords d'autonomie.

Selon le sondage, la population des territoires est plutôt critique vis-à-vis de l'Autorité palestinienne présidée par M. Yasser Arafat. Les deux-tiers des personnes interrogées (65 %) pensent qu'elle est corrompue et 58 % estiment qu'il n'est pas possible d'émettre librement une opinion négative sur son action.

Le sondage a été réalisé à partir d'un échantillon de 1320 Palestiniens adultes de Cisjordanie et de la bande de Gaza. La marge d'erreur est de 3 %.

ÉTATS-UNIS

Vent de panique chez les immigrants

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Un vent de panique souffle chez les étrangers en cours de régularisation aux Etats-Unis, avec le téléscopage de deux lois qui risquent d'obliger des milliers d'entre eux à rentrer dans leur pays d'ici la fin du mois.

Le problème touche aussi bien les familles étrangères, dont un adulte attend sa carte verte (permis de résidence et de travail) parfois depuis des années, que les entreprises, qui pourraient perdre de nombreux employés en raison de visas périmés ou caducs.

Jusqu'à présent, une disposition légale votée en 1994 permettait à certains étrangers, admissibles pour un visa, de rester aux Etats-Unis pendant la durée de la procédure : ils payaient simplement une amende de 1000 \$ à l'INS (les services de l'immigration), pour demander un ajustement de leur statut.

Mais cette disposition légale, connue sous le sigle «245 (I)», n'a pas été renouvelée par le Congrès, et expire le 30 septembre.

Le Sénat a voté en faveur du renouvellement, mais la Chambre des Représentants ne l'a pas

fait : un vote est prévu cette semaine, sans certitude sur l'issue du vote.

Si la clause 245 (I) n'est pas reconduite, les personnes en attente de carte verte auront donc à retourner dans leur pays chercher leur permis de résidence.

Mais cette disposition se téléscopait avec une nouvelle loi, votée en 1996 et qui les menace de ne pas pouvoir revenir ensuite aux Etats-Unis : elle prévoit qu'à partir du 27 septembre, toute personne ayant passé plus de six mois illégalement aux Etats-Unis ne sera pas autorisée à y revenir avant trois ans. Le délai est de dix ans pour un séjour illégal de plus d'un an.

Cette mesure menace directement des milliers voire des dizaines de milliers de personnes qui attendent parfois leur carte verte durant des années : «Les époux, les enfants adultes ou les parents de résidents légaux, et des milliers d'étrangers travaillant aux Etats-Unis», explique Judy Golub, porte-parole de l'Association des avocats de l'immigration.

Les avocats spécialisés dans l'immigration, comme les services de l'immigration ont été inondés d'appels téléphoniques d'étrangers inquiets, ignorant ce qu'ils devaient faire.

La rigueur selon Jospin

REUTER

Paris — Lionel Jospin a présenté hier un projet de budget 1998 marqué par la rigueur et par des hypothèses économiques prudentes qui permettent à la France de ramener ses déficits publics à 3 % du PIB.

«Ce budget est un budget rigoureux, puisque les baisses d'impôts prévues par le précédent gouvernement sont abandonnées. Il repose sur des hypothèses de consommation et d'investissement prudentes qui donnent des marges de manoeuvre ultérieures», estime Serge Le Gal, économiste à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Avec ce budget, Lionel Jospin se donne les moyens d'atteindre son objectif de 3 % de déficits publics par rapport au PIB, contre 3,1 % en 1997. Un geste qui a été salué par le président Jacques Chirac qui s'est toutefois inquiété du sort fiscal fait aux familles et a mis en garde contre la réduction des crédits militaires.

Le ministre de l'économie, Domi-

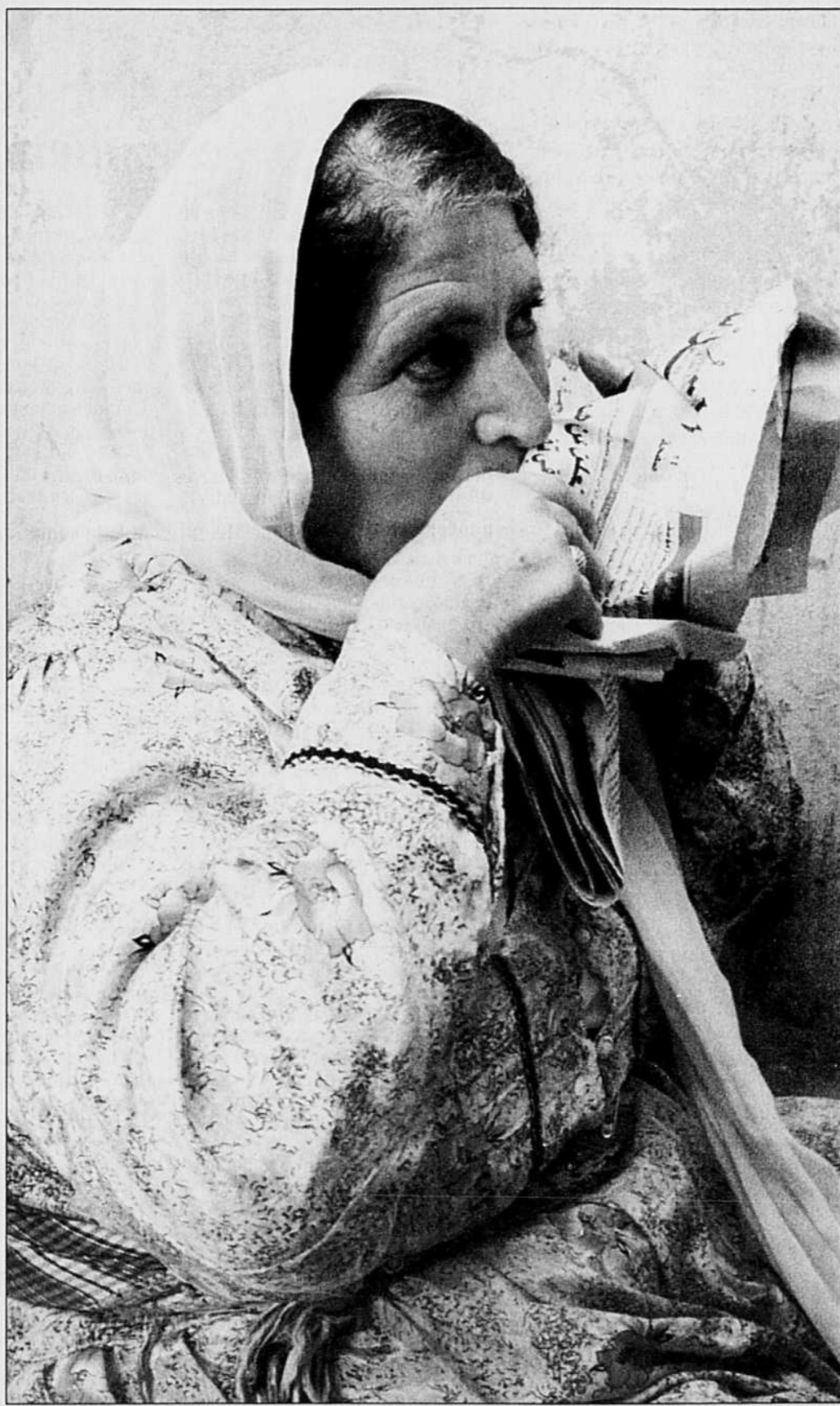
nique Strauss-Kahn, lui a répondu que ce budget «n'est en rien défavorable aux classes moyennes, au contraire».

Au ministère de la Défense, on souligne avoir «volontairement contribué» à l'effort général de réduction des dépenses publiques, indispensable pour respecter les critères de l'UEM et que «l'essentiel, c'est que les dépenses de fonctionnement permettent de poursuivre la professionnalisation des armées».

Le déficit budgétaire global sera ramené à 257,8 milliards de FF contre 284,8 milliards en 1997, a annoncé Catherine Trautmann, porte-parole du gouvernement.

Le gouvernement a retenu comme principales hypothèses macroéconomiques pour 1998 une croissance de 3 % du PIB alimentée par des hausses de 2 % de la consommation des ménages et de 4 % des investissements des entreprises.

Les dépenses globales de l'Etat progresseront de 1,36 %.



La mère de l'un des kamikazes membres du Hamas identifiés mardi par les autorités israéliennes embrasse l'une d'un journal arabe qui a publié hier la photo de son fils. Les autorités israéliennes ont annoncé avoir identifié quatre des cinq kamikazes qui ont perpétré récemment à Jérusalem deux attentats qui ont fait 20 morts.

ÉDITORIAL

Un défilé d'intérêts

Lise Bissonnette

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, veut mettre au monde une «communauté éducative» dont le pivot sera l'école. En trois semaines, la commission parlementaire de l'Éducation lui a enseigné que son avant-projet de loi, à force de vouloir répartir les pouvoirs au point de les émietter, pourrait au contraire contenir les germes d'une guerre permanente à l'école.

Aucun doute n'est possible sur les bonnes intentions du document législatif préliminaire que Mme Marois a déposé en avril dernier, en s'inspirant des travaux de la Commission des états généraux de l'éducation et des avis du Conseil supérieur de l'éducation. Il s'agit, comme le disait la ministre à l'ouverture des assises de la commission parlementaire, le 2 septembre dernier, «de donner à l'équipe-école davantage de responsabilités et des pouvoirs accrus sur des objets déterminants qui sont en relation avec les conditions de la réussite éducative». Le ministère se délesterait donc de ses contrôles excessifs et s'en tiendrait à définir un «curriculum national», les commissions scolaires verront à la planification des services sur leurs territoires, et les écoles disposeront d'une marge de manœuvre accrue pour atteindre le succès pédagogique qu'on attend d'elles.

Fort bien, mais les «partenaires» de la ministre ne l'entendent pas ainsi. Tout au long de leur défilé à Québec, les «intérêts particuliers» que l'avant-projet tentait de transformer en belle communauté ont attaqué le moindre alinéa du projet de loi qui diluerait leurs prérogatives actuelles, et ont saisi l'occasion pour réclamer des amendements qui leur en donneraient plus. Assistons-nous à une «décentralisation» ou à une «déconcentration», à une victoire des conventions collectives ou à leur démantèlement, à la transformation des écoles en entreprises autonomes ou à leur soumission à des intérêts corporatistes? Le fait que toutes ces thèses trouvent à boire et à manger dans l'avant-projet de loi tend surtout à démontrer qu'on n'a pas vraiment choisi. Et qu'à force de vouloir la placer sous l'influence de tous, l'école née de cette réforme risque de n'être dirigée par aucun.

La question la plus claire est venue de l'Association des directeurs d'école de Montréal. «Qui sera responsable de l'école?», a répété Pierre Emery, président de l'ADEM. Rien n'illustre mieux la dispersion des responsabilités, justement, que le sort réservé aux directions d'écoles. Elles s'exercent «sous l'autorité du directeur général de la commission scolaire», mais ladite commission scolaire ne peut nommer un directeur sans consulter le futur conseil d'établissement d'une école sur «les critères de sélection». Le directeur d'école n'est donc pas un employé du conseil d'établissement composé d'enseignants, de parents et de représentants de la communauté, mais il doit néanmoins obtenir l'approbation de ce conseil quasiment en toutes choses, des «modalités d'application du régime pédagogique» jusqu'à la moindre modification horaire ou au moindre règlement disciplinaire. Comme si ce n'était pas assez, il ne peut prendre la plus simple des décisions pédagogiques sans qu'elle émane d'une «recommandation» formelle des enseignants réunis en assemblée, c'est-à-dire qu'il n'a même pas le mandat d'en proposer. Et comme si ce n'était pas trop, la commission scolaire peut lui demander d'exercer «des fonctions autres que celles de directeur d'école». Concierge d'appoint, peut-être? Pas étonnant que, mise en appétit, la Centrale de l'enseignement du Québec trouve qu'on ne devrait plus parler de directeur mais de «coordonnateur» et

que le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Michel Pallascio, se plaigne de la rareté des candidatures à ces postes de direction qui n'en seront plus.

Le ministère ne se cache certes pas de vouloir instituer des modèles de gestion «collégiale». On se demande bien pourquoi il tient ainsi à rééditer, dans les écoles primaires et secondaires, des expériences qui ont réduit à néant les fonctions de direction à l'intérieur de nos universités et collèges, donné le feu vert à tous les corporatismes, et rendu suspects les dynamismes non conventionnés ou non conventionnels. Ne serait-il pas plus simple, si on se méfie des directions autoritaires, de limiter les mandats et d'imposer une évaluation rigoureuse de l'atteinte des objectifs? Il est impossible de distinguer, comme le fait la ministre, l'exercice de la «responsabilité» de celui du «pouvoir», ce mot si honni désormais mais dont il faut une dose pour mener les choses à bien. Les lignes d'autorité, dans l'avant-projet de loi, sont beaucoup trop diluées et l'école menace de devenir un lieu de souque-à-la-corde encore plus épuisante que celle des établissements d'enseignement post-secondaire, du fait de la représentation additionnelle des parents et des représentants de la communauté, investis de pouvoirs de blocage. La guérilla à peine feutrée dont la commission parlementaire a été témoin préfigure bien, d'ailleurs, celle que connaîtra demain l'école, et que personne n'aura mission d'arbitrer.

Parce que chacun s'intéressait surtout à sa cour, la question des pouvoirs a pris le dessus sur l'autre grande préoccupation soulevée par les États généraux, celle de «l'école à deux vitesses» qui permet depuis quelques années la

coexistence, dans le secteur public, d'écoles à projets particuliers — douance, arts, sports, études internationales — réservées aux plus «talentueux», et d'écoles dites «ordinaires» qui deviennent petit à petit des ghettos pour enfants de familles moins fortunées ou moins instruites. Aucun des articles du projet de loi n'autorise les écoles à sélectionner les élèves à partir de quelque critère que ce soit, mais aucun ne l'interdit non plus. Comme on donne aux conseils d'établissement le pouvoir «d'enrichir» ou «d'adapter» les contenus des programmes d'études, et qu'on leur permet même d'exiger des «contributions financières» pour certains «services éducatifs» autres que ceux prévus aux programmes, les milieux nantis paraissent toutefois recevoir un feu vert pour poursuivre ces pratiques. Mais devant les protestations qui semblaient même atteindre les rangs de l'opposition libérale, la ministre de l'Éducation s'est plusieurs fois inscrite en faux contre «l'école sélective» tout en maintenant un flou artistique autour de l'avenir des écoles sélectives existantes qui s'approprient à défendre farouchement leur pouvoir d'exclusion. Il est évident que le futur projet de loi ne pourra esquiver cette question, la plus fondamentale pour l'école publique, dépositaire de l'égalité des chances.

C'en est une, justement, qu'on ne peut remettre aux pouvoirs locaux en espérant qu'ils la résoudre dans un bel esprit «collégial» qui serait, par quelque don du ciel, garant de sagesse et de justice. C'est à l'État qu'il revient ici de diriger, sans faux-fuyant, l'école.

LETTRES

Égalité ou indépendance

La société québécoise est unique; chaque province est unique; chaque individu est unique; au nom de l'égalité de toutes les provinces confondues, on s'en va vers l'unicité canadienne: un pas dans la bonne direction pour Johnson-fils. Le choix est plus clair que jamais: l'égalité ou l'indépendance.

Solange Bolduc
Montréal, 15 septembre 1997

Bouillon de cultures

Selon certains, dont Roger Leclerc, la culture gaie existe au point de faire ressembler les homos de Montréal à ceux de Prague plus qu'aux autres Montréalais.

Si la culture gaie existe, il faut alors reconnaître une multitude de cultures. En plus de la culture gaie, il y aurait une culture lesbienne mais encore une culture des jeunes et une des vieillards, en plus de celle des gens d'âge moyen. Dans la société de consommation, le niveau de revenu conditionne le type de consommation.

Donc, il existe la culture des riches et la culture des pauvres et celle de la classe moyenne. Il y a la culture urbaine et la culture des campagnes, sans oublier la culture des banlieues. Il faut évidemment distinguer la culture des intellectuels de celle des adeptes des sports professionnels.

Comment ne pas distinguer la culture des anglos de celle des Canadiens français et même établir une distinction entre les Canadiens fran-

çais et les Québécois de souche française (les Québécois français)?

Les féministes veulent affirmer une culture des femmes en opposition à celle des hommes. Il serait ridicule de ne pas voir, à Montréal autant qu'à Toronto, la multitude des cultures ethniques. Il existe encore une culture traditionnelle, une culture contemporaine, une culture d'avant-garde et une culture punk. Cet été à Montréal, il y avait une réunion d'une association de très grandes personnes (grandes de taille): faut-il y voir l'émergence d'une culture?

Comme les caractéristiques et conditions peuvent se conjuguer, il existe une myriade de cultures. A chacun sa culture, le rêve des individualistes!

François Beaulé
Montréal, 16 septembre 1997

Exploités en français ou en anglais?

Dans tous les médias, le gouvernement Bouchard annonçait «la plus grosse vague d'embauches de l'État depuis la Révolution tranquille». J'admets que dans le réseau de l'éducation, on a remplacé une partie du personnel mis à la retraite, mais ce n'est certes pas le cas pour le réseau de la santé et des services sociaux. Dans ce cas, le gouvernement fait de la désinformation.

Un plus un ne font pas quatre, monsieur le premier ministre!

Oui, c'est vrai: environ 15 000 personnes du réseau de la santé et des services sociaux viennent de quitter pour la retraite, soit 5000 de plus

que prévu. Mais si l'on tient compte des nombreux établissements fermés dans les dernières années et de la série de postes qui ont par le fait même disparu; si l'on ajoute que les compressions budgétaires qui ont cours depuis trois ans ont aussi engendré des pertes d'emplois dans ce réseau et réduit au minimum les heures faites par les personnes des listes de rappel, je ne vois pas comment on peut affirmer que cet exercice de mise à la retraite crée des emplois!

Si, à 15 000 personnes qui travaillaient on ajoute 5000 postes fermés, cela fait mathématiquement 20 000 emplois permanents qui ont disparu. Pour prétendre que l'on crée de l'emploi, il faudrait donc embaucher 20 000 personnes.

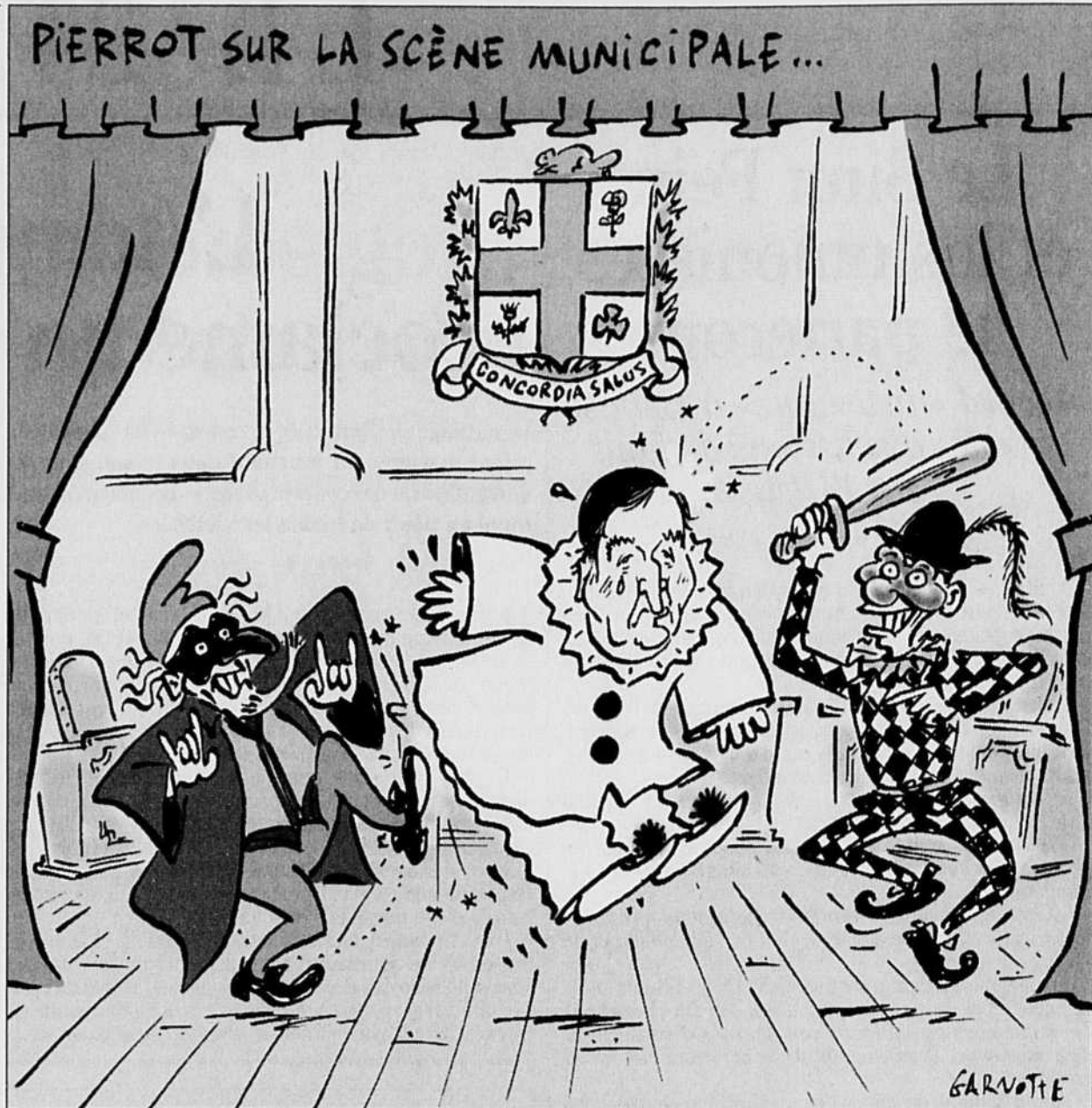
Toutes ces acrobaties politiques créent de la confusion dans l'opinion publique et camouflent une réalité moins rose: le démantèlement du réseau public et sa vente au secteur privé en dépit de toutes les études affirmant que cela va coûter plus cher aux contribuables.

Et on s'interroge encore sur les raisons de la baisse de l'option souverainiste dans les sondages. J'ai peut-être une partie de la réponse.

Ce n'est sûrement pas avec les collaborateurs du premier ministre et les orientations sociales qu'il défend, que le goût du Québec va nous revenir. Être exploités en français plutôt qu'en anglais, la différence est insignifiante pour les travailleurs du Québec.

Ce n'est pas du chantage, c'est un constat que font plusieurs vieux souverainistes.

Monique Barrette
Beauharnois, 16 septembre 1997



L'âge d'or de la littérature canadienne-anglaise

Il y a dix ans, la critique littéraire canadienne John Metcalf écrivait, avec un humour maussade, que la littérature canadienne-anglaise était peu lue. «Si vous choisissiez quelqu'un dans la rue, il y aurait autant de chances qu'il souffre du sida qu'il ait acheté un roman canadien au cours de l'année.»

Il avait tort, bien sûr, même il y a dix ans. Mais il est certain que la littérature canadienne évolue lentement. Après la Seconde Guerre mondiale, il y eut Hugh MacLennan et Morley Callaghan; dans les années 60 et 70, il y eut ceux que la critique torontoise Robert Fulford avait surnommés «les quatre grands»: Robertson Davies, Margaret Atwood, Mordecai Richler (eh oui, le même), et Margaret Lawrence. Généralement, le hasard voulait qu'au moins l'un d'eux publie un livre avant Noël, faisant le bonheur du petit nombre de lecteurs friands de fiction canadienne-anglaise.



Graham Fraser

Mais cela est du passé. Maintenant, on n'arrive plus à lire dans une saison littéraire tous les romans de qualité qui sont lancés à Toronto. Depuis quelques années, c'est l'âge d'or d'une littérature canadienne-anglaise florissante.

Lan dernier, il y a eu *Alias Grace*, le dernier Atwood, et deux premiers romans qui ont eu un rayonnement international: le très poétique *Fugitive Pieces* d'Anne Michaels et l'extraordinaire *Fall On Your Knees* d'Ann-Marie MacDonald, l'histoire irrésistible d'une famille du Cap Breton, qui figure parmi les best-sellers depuis un an et demi. Le romancier américain John Irving remarquait récemment que la liste des best-sellers de l'an dernier au Canada comportait un nombre inouï d'œuvres littéraires canadiennes. En plus de ces trois titres, on peut aussi mentionner les romans de Guy Vanderhaeghe, Mavis Gallant, Timothy Findley et, de l'Angleterre, *Last Orders* de Graham Swift, qui a remporté le prix Booker. «Si l'on compte John

Carré, huit des dix best-sellers dans la liste canadienne des romans sont des œuvres d'auteurs littéraires», écrit-il, en faisant la comparaison avec les États-Unis, où les auteurs à succès sont les Michael Crichton, Tom Clancy, Danielle Steele, Mary Higgins Clark, Scott Turow, Ken Follet, Stephen King (deux fois) et Tony Hillerman: des auteurs beaucoup plus populaires que littéraires.

Cette année, la tendance canadienne se maintient. Il y a une dizaine de jours, plus de 400 personnes avaient bravé la pluie pour aller écouter Carol Shields et Jane Urquhart, l'auteur de *The Underpainter*, présenter leurs derniers romans.

Mme Shields respire l'empathie humaniste; elle écrit avec une simplicité désarmante sur les mystères de la vie de tous les jours. «Je m'intéresse aux bases de la vie humaine, at-elle dit en entrevue récemment. C'est la seule narration qui m'intéresse vraiment.»

Son dernier roman, *Larry's Party*, raconte tout simplement l'histoire d'un homme d'un certain âge, né à Winnipeg en 1950, qui devient fleuriste puis designer de labyrinthes, ces puzzles de verdure qui font les merveilles des châteaux et manoirs, et qu'on retrouve même dans les pierres du plancher de la cathédrale de Chartres — symbole des mystères de la vie qui dominent dans ce livre accessible et chaleureux.

La rentrée littéraire se poursuit: cet automne, une brochette d'auteurs font salle comble. En plus de Richler (qui suscite la controverse en flirtant avec la vodka Absolut, commanditaire de la publication d'un extrait de *Barney's Wedding* dans la revue *Saturday Night*), Shields et Urquhart, il y a Nico Ricci qui met fin à sa trilogie italo-canadienne avec *Where She Has Gone*, Carole Corbeil (*In the Wings*) et Marilyn Bowering (*Visible Worlds*) qui publient leur deuxième roman, et Lawrence Hill qui lance son premier, *Any Known Blood*, l'histoire — déjà

bien reçue — d'une famille canadienne noire.

Souvent, les tendances canadiennes suivent un leadership américain. Ainsi, un téléroman américain pourra résulter en une imitation canadienne inférieure. L'industrie canadienne du cinéma est en grande partie un sous-produit américain. Ce n'est pas le cas de cette explosion littéraire.

Aux États-Unis, le roman littéraire est en difficulté, et les romanciers s'interrogent sérieusement. Comme le journaliste David Rennick l'a écrit récemment, il n'est plus obligatoire aux États-Unis d'avoir lu le dernier roman littéraire, malgré la qualité des derniers livres de John Updike et Philip Roth, ni de connaître la vision fascinante de jeunes romanciers américains comme David Foster Wallace, Jonathan Franzen et Michael Chabon.

Mais le roman canadien, en pleine croissance, se taille une place aux États-Unis et en Europe. Les éditeurs allemands mettent le cap sur Toronto pour faire signer des contrats à des auteurs canadiens qui se sont trouvés une niche en Allemagne. Le livre d'Anne Michaels y a été vendu à 60 000 exemplaires l'année dernière. Pourquoi cet engouement de lecteurs allemands pour des romans canadiens?

«Les écrivains canadiens ont développé un style qui fait appel aux sensibilités européennes», selon Doris Janssen de la maison d'édition List Verlag à Munich. «C'est une voie plus littéraire, moins directe.»

Mais si l'on peut expliquer cet intérêt sur le plan international, d'où vient le phénomène lui-même? Je crois qu'il faut souligner l'intervention du Conseil des arts, qui a patiemment soutenu des artistes canadiens pendant qu'ils apprenaient leur métier de romancier. Il serait tristement ironique que, au moment où la communauté littéraire est en train de développer une masse critique de lecteurs fidèles, l'institution qui a rendu possible cette renaissance subisse des compressions empêchant la prochaine génération de suivre le chemin de ses aînés.

gfraser@globeandmail.ca

À PROPOS

...des choix de carrière

La ventilation par sexe montre que le choix des Québécois pour un domaine d'études s'est modifié passablement depuis le début du siècle. Ainsi, 74,5 % des femmes des générations nées avant 1926 qui ont obtenu un certificat ou un grade universitaire, ont choisi trois domaines d'études: celui de l'enseignement, des loisirs et de l'orientation (39,1 %), celui des professions, des sciences et des technologies de la santé (19,4 %), et celui des lettres et des sciences humaines (16,0 %). Chez les hommes, la concentration est

moins grande, puisque six domaines d'études rassemblent plus de 10 % chacun des certificats ou grades universitaires décernés; mentionnons les trois plus importants: celui du commerce, de la gestion et de l'administration des affaires (19,3 %), celui des lettres et des sciences humaines (18,6 %) et celui du génie et des sciences appliquées (17,0 %).

D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie, Bureau de la statistique du Québec, juillet 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE
 Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
 Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN
 Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
 Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFON, ROLAND-YVES CARIGNAN
 Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333
 FAISCEQUEDOIS

IDÉES

À la suite d'opinions exprimées récemment sur la reconnaissance de la culture gaie

Égalité et différence

Pourquoi faudrait-il se ghettoïser soi-même quand on est fier d'être homosexuel?

LAURENT McCUTCHEON
Président de Gai Écoute

Depuis que les personnes homosexuelles semblent marquer des points vers la reconnaissance d'un statut égalitaire, certains sont d'avis que l'expression des différences est contre-productive. Selon elles, vaudrait mieux que les défenseurs de cette cause se fendent au moule des valeurs hétérosexuelles. Récemment, Pierre Bourgault, Richard Martineau et Paul Trotter ont publiquement exprimé des opinions en ce sens.

Pour sa part, Pierre Bourgault s'oppose à l'idée que l'on puisse exprimer sa fierté d'être homosexuel. Profitant des célébrations de la fierté gaie et lesbienne, sa chronique du 4 août 1997 dans *Le Journal de Montréal* titrait: «Fier d'être homosexuel? Étrange? Non?» A ces trois interrogations, il répondait que l'on n'a pas à être fier de l'être.

Dans son éditorial du 21 au 27 août 1997, *Voir* publiait «Le pour et le contre» de la tenue des jeux gays. Richard Martineau s'oppose à la tenue d'un semblable événement alors que Luc Boulanger exprime une opinion favorable.

Le lundi 18 août 1997, *Le Devoir* publiait une opinion de Paul Trotter qui s'oppose à la reconnaissance d'une culture gaie. Elle est intitulée «Décloisonner le débat sur la communauté gaie». Il arrive à la conclusion suivante: «Une culture dite gaie, c'est le repli, la classe à part, Non, merci.»

Qu'ont en commun les opinions de ces trois individus?

Tous trois s'opposent à la manifestation de la différence. S'il fallait s'en remettre à leur vision, vaudrait mieux que les personnes homosexuelles cherchent à ne pas se distinguer de la majorité. Elles devraient éviter les manifestations qui permettent de montrer leur différence. Nos trois opposants tiennent-ils pour acquis que les choses évoluent d'elles-mêmes et que le temps finira toujours par arranger les choses? L'inertie ne s'est jamais avérée particulièrement productive.

Même si la décennie des années 90 aura été fertile pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles, on est encore loin du fil d'arrivée. Seules les actions menées dans tous les domaines sont susceptibles de faire reculer l'intolérance et



Manifestation de fierté gaie à l'été 1996. Être fier d'être gai ou lesbienne, c'est avant tout montrer qu'on n'a pas honte de l'être.

ARCHIVES LE DEVOIR

l'indifférence. Qu'il s'agisse de l'expression de la culture gaie, de la manifestation de sa fierté ou de la tenue des jeux gays, toutes ces actions militent en faveur de la reconnaissance d'un statut égalitaire.

A Pierre Bourgault, je dis d'abord que je ne suis pas sûr que son opinion soit empreinte d'un grande sincérité. Je soupçonne que son propos soit d'avantage axé sur la polémique que sur l'opposition du droit d'afficher sa fierté d'être homosexuel. Un militant de la première heure de l'indépendance du Québec, qui a été de toutes les barricades, ne peut pas ignorer que pour convaincre ses opposants, il est nécessaire de se battre sur tous les fronts.

Il y a plus de 20 ans, j'ai marché dans les rues de Montréal avec l'Association pour la reconnaissance des droits des gais et des lesbiennes du Québec, la défunte ADGLQ. Nous étions au plus 200 personnes. Sur les trottoirs,

les gens se moquaient de nous et nous injuriaient. Que s'est-il donc passé, le dimanche le 3 août dernier, jour de fierté pour les gais et les lesbiennes? Il y avait plus de 100 000 personnes dans la rue, et plutôt que de nous injurier, on applaudissait. Eh! bien, je suis fier d'y avoir été et fier de ce que je suis.

Les personnes qui osent afficher leur orientation sexuelle et qui sont fières de la faire militent pour la reconnaissance de l'égalité de leur statut. C'est leur façon à elles de faire progresser les choses. Et pourquoi ne seraient-elles pas fières de ce qu'elles sont? Pour satisfaire aux exigences dialectiques de Pierre Bourgault, il faudrait peut-être qu'elles affichent bien en évidence qu'elles n'ont pas honte de leur orientation sexuelle.

Être fier d'être gai ou lesbienne, c'est avant tout montrer que l'on n'a pas honte de l'être, ce avec quoi Pierre Bourgault ne peut qu'être d'accord. Il admet par ailleurs que l'on peut «être fier d'une réalisation personnelle qui a exigé du travail, de l'effort, des sacrifices et de l'acharnement». Eh! bien, toute personne homosexuelle capable de dire publiquement ce qu'elle est est une personne qui a sous une forme ou une autre dû se battre, parfois contre elle-même, afin de trouver l'énergie nécessaire en vue de faire abstraction des préjugés que l'on entretient à son égard.

Pour Richard Martineau, mieux vaudrait que les personnes homosexuelles s'abstiennent de tenir des jeux gays et qu'elles cherchent à s'illustrer aux Jeux olympiques. Son

opinion trouve son assise sur celle de Theodore Roosevelt: «La seule façon de ruiner ce pays serait de lui permettre de devenir un enchevêtrement de nationalités querelleuses, un nœud complexe de Germano-Américains, d'Irlando-Américains, d'Anglo-Américains, d'Italo-Américains, tous décidés à préserver leur identité séparée.»

A Richard Martineau, je dis que les personnes homosexuelles font ce que les Noirs américains ont fait. Elles organisent leurs propres compétitions pour se rendre visibles. Il faut voir dans la tenue d'un tel événement des retombées au delà de la simple compétition sportive. Et si, par un heureux hasard, on découvrait tout à coup que les femmes et les hommes homosexuels valent la peine qu'on leur prête attention parce que leur portefeuille est bien garni et qu'ils apportent des retombées économiques? L'argent n'a pas d'odeur, ni de couleur, et encore moins d'orienta-

tion sexuelle. Pour les personnes qui s'intéressent à la tenue des jeux gays, c'est le moyen de faire avancer les choses vers la reconnaissance d'un statut égalitaire.

Par ailleurs, ce qui surprend dans l'opinion de Richard Martineau, c'est de constater la contradiction de son propos. S'appuyant sur le cheminement suivi par les joueurs de baseball noirs aux États-Unis, il met en évidence ce que pour atteindre les sommets de la Ligue nationale de baseball, les Noirs ont dû s'illustrer dans des compétitions qui étaient les leurs. Une fois leur talent reconnu, ils ont pu rejoindre les ligues professionnelles jusque-là réservées aux Blancs. En quoi serait-il mauvais que les personnes homosexuelles poursuivent un chemin semblable?

M. Martineau, cela signifie que pour marquer des points, il faut lutter et prendre sa place. A Paul Trotter, je dis que même si la communauté homosexuelle a la réputation d'être bien représentée dans le milieu culturel, cela n'empêche pas les homosexuels et les lesbiennes du milieu culturel de travailler à l'expression d'une culture qui leur est propre. C'est une forme de manifestation positive qui permet aussi de faire évoluer la société. En quoi serait-il mauvais que des personnes travaillent à mettre leurs talents en évidence et que ce talent soit aussi associé à ce qu'elles sont véritablement.

Oui, les gais et les lesbiennes ont fait des gains au cours des années passées, mais la reconnaissance d'un statut égalitaire demeure l'objectif à atteindre. En tant que président de Gai Écoute, qui exploite le Service d'écoute téléphonique et de ren-

seignement des gais et des lesbiennes du Québec, je suis en mesure d'affirmer que nombre de personnes homosexuelles éprouvent de la difficulté à vivre avec une orientation sexuelle qui n'est pas celle de la majorité et qu'il faut continuer de travailler.

MM. Bourgault, Martineau et Trotter, même si cela n'est pas votre intention, vos propositions ne peuvent rien apporter de productif pour la reconnaissance du statut égalitaire des personnes homosexuelles. Je demeure convaincu que tous trois, chacun à votre manière cherchez à participer à l'avancement du débat sur l'orientation sexuelle. Toutefois, votre démarche ne peut qu'être contre-productive. Elle ne peut que freiner l'élan de ceux qui réalisent des choses.

Bref, vous proposez l'inaction, d'autres proposent l'action, et par surcroît, ils la mettent en application. Pourquoi ne pas vous joindre à eux et à elles?

Les enjeux et les impacts du processus d'intégration économique des Amériques

La richesse par la diversité

Travaillons d'urgence au développement d'outils de communication dans les quatre langues du continent

NADIA BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS
Présidente du Conseil de la langue française du Québec

Le texte qui suit est extrait d'une allocution prononcée la semaine dernière à l'occasion de la Conférence parlementaire des Amériques tenue à Québec.

L'intégration économique que nos pays sont en train de mettre sur pied à travers les Amériques nous oblige à repenser et à redéfinir nos façons de travailler, de commercer et de communiquer. L'occasion nous est donc offerte de développer une nouvelle solidarité intercontinentale pour, d'une part, affirmer et renforcer nos identités culturelles et nos langues nationales et, d'autre part, éviter une uniformisation des valeurs et des contenus culturels. Comme la santé et l'environnement, la langue et la culture peuvent certainement faire l'objet d'alliances stratégiques internationales.

Les technologies de communication, jumelées à l'ouverture des marchés, permettent de transcender les frontières comme jamais auparavant. Nous sommes exposés à un flux inégal et toujours croissant de produits, d'informations et de valeurs sociales qui nous viennent de partout. Le tourisme de masse a fait rétrécir le monde; les télécommunications et l'Internet offrent au Péruvien comme au Québécois les mêmes informations et les mêmes divertissements, pendant que des consommateurs du Mexique, du Brésil ou de Californie vont dans les mêmes magasins acheter les mêmes produits fabriqués par les mêmes multinationales.

Mais cette apparente homogénéité ne veut pas dire que nous devons frileusement nous retrancher chacun chez nous, fermer la porte aux richesses que d'autres peuvent nous apporter et faire la lutte à l'anglais, devenu *lingua franca* moderne. L'histoire de l'humanité est faite de ces transferts, de ces interactions entre peuples et cultures, de cet enrichissement venu d'ailleurs.

Ce que nous devons protéger et promouvoir, c'est ce qui fait la nature d'un peuple, sa singularité, son unité, à

l'intérieur d'un vaste ensemble politique ou économique, c'est-à-dire sa langue et sa culture. En d'autres mots, nous devons protéger et promouvoir ce qui fait la force d'une nation et donc sa capacité d'intégrer de nouvelles informations ou de nouveaux produits sans pour autant renier sa nature profonde.

Il peut arriver que cette protection doive se faire par le moyen d'une intervention législative. C'est ce qui s'est produit au Québec par l'adoption à l'Assemblée nationale du Québec de la Charte de la langue française.

Dans un contexte de mondialisation de l'économie et dans une situation d'implantation de nouvelles technologies dominées par l'usage de l'anglais, il devient nécessaire pour les nations non anglophones de définir ce que signifie «travailler en français», en espagnol ou en grec, par exemple.

Il est également nécessaire de protéger les langues nationales pour protéger le consommateur. Dans la Communauté économique européenne, la majorité des grandes entreprises ont tout simplement adopté un seul étiquetage en sept langues, ce qui réduit leurs coûts tout en répondant aux exigences nationales et aux besoins des consommateurs.

Il est évident aujourd'hui que la prospérité d'un Etat dépend de moins en moins des seules matières premières qu'il possède, et de plus en plus de la capacité des entreprises à produire et à recueillir de l'information. Or l'information ne peut exister sans son support: la langue. C'est pourquoi économie, information, connaissance et langue sont dorénavant intimement liées.

L'information est devenue une ressource stratégique de base, le nouveau centre de gravité de tout système socioéconomique. Elle est devenue, tout à la fois: un phénomène économique, technique, social, politique, culturel et, enfin, un phénomène linguistique; elle doit être comprise et donc fournie ou accessible dans la langue du destinataire.

Avec les nouvelles technologies, cette ressource de base, l'information, ne connaît plus de frontières.

Ou nous laissons circuler dans une langue unique, cette *lingua franca* moderne qu'est l'anglais, et nous acceptons que les autres langues officielles de ce continent, que ce soit l'espagnol, le portugais ou le français, perdent par conséquent leur utilité et deviennent des langues parlées à la maison seulement.

Ou alors nous prenons le train (le jet, devrais-je dire!) des nouvelles technologies et nous travaillons d'urgence au développement d'outils de communication dans les quatre langues officielles sur ce continent.

Nous avons le choix, autrement dit, entre une approche passive qui ne peut qu'être négative à long terme, et une approche dynamique de l'information et de sa circulation, donc de la culture au sens large. Car notre responsabilité historique et humanitaire est de voir à ce que les cultures nationales s'épanouissent malgré la tendance au développement d'une industrie culturelle mondialisée et «marchandisée» homogénéisante.

Les nouvelles technologies ne doivent donc pas être des instruments de diffusion massive d'une seule information par le moyen d'une langue unique, mais des instruments de communication et de transmission de cultures diverses.

C'est à chacun de nos pays qu'il revient d'orienter les effets des ressources technologiques et de les faire servir à nos objectifs collectifs. C'est à nous de choisir les modes et les moyens d'intervention.

Ceci peut être réalisé par l'entremise de législations linguistiques. Ainsi, récemment, la France a déclaré le français seule langue officielle sur son territoire. Aux États-Unis, un projet d'amendement de la Constitution pour faire de l'anglais la langue officielle de ce pays vient d'être déposé au Congrès. On aurait pu croire que ni l'un ni l'autre de ces deux pays n'étaient «menacés» par d'autres langues. Ils ont pourtant senti le besoin de le faire parce que l'officialisation d'une langue nationale commune sur un territoire est nécessaire au bon fonctionnement d'une société.

C'est à nous
de choisir
les moyens
et les modes
d'intervention

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précornt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante, Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruellan (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CHRÉTIEN

Le premier ministre n'écarte pas l'idée que le fédéral consulte lui-même le Québec



REUTERS

QUELQUE 1210 pompiers malaisiens étaient postés à Port Klang avant de s'envoler pour l'île de Sumatra, en Indonésie, pour aller combattre les feux de forêt dont l'épaisse fumée a envahi leur pays depuis deux semaines. La Malaysia, le Brunei, l'île de Singapour, le sud des Philippines et une partie de l'archipel indonésien ont été enveloppés par ce brouillard causé par la combustion de larges étendues de brousse et de forêt dans l'île de Sumatra et dans la moitié indonésienne de l'île de Bornéo.

Racisme et sexisme dans l'armée

Toronto (PC) — Le racisme et le sexisme sont chose courante chez les militaires, révèle une étude effectuée pour le compte des Forces armées canadiennes.

Le rapport, rendu public mardi, indique aussi qu'un grand nombre de militaires pensent que l'armée en souffrirait si ses effectifs étaient plus diversifiés.

Mais dans plusieurs domaines, les attitudes des membres de l'armée ne diffèrent pas substantiellement des attitudes des Canadiens qui ne font pas partie de l'armée, constate également l'étude.

«Essentiellement, nous avons observé que le personnel militaire se situe quelque part entre le stéréotype du militaire rigide, autoritaire et intolérant, et le reste de la population», commente John Berry, un professeur de psychologie à l'Université Queen's, en Ontario, qui a rédigé le rapport avec un collègue, Rudy Kalin.

Pour le tout nouveau chef d'état-major de la défense, le général Maurice Baril, l'étude démontre que la proportion de soldats entretenant des attitudes racistes et sexistes reflète le niveau de racisme et de sexisme présent dans la société canadienne, mais ce n'est pas une excuse, dit-il.

Le général, qui s'est engagé à changer l'armée de façon à ce que celle-ci reflète les valeurs canadiennes modernes, assure que racisme et sexisme demeurent inacceptables à ses yeux. «Ce sera la tolérance zéro», promet-il.

Les résultats de l'étude sont basés sur une enquête menée auprès de 3500 militaires (2600 membres des forces régulières et 900 membres des forces de réserve) et portant sur les attitudes face à la diversité multiculturelle, aux programmes d'équité et au moral des troupes.

Environ le quart des personnes interrogées ont dit qu'il existe du harcèlement sexuel et de la discrimination à rebours dans l'armée. Un tiers des personnes interrogées ont déclaré qu'il y a du racisme et du sexisme chez les militaires.

Seulement 4,5 % des personnes sondées se sont identifiées comme membres d'une minorité visible; 73,8 % ont décrit leur origine ethnique comme étant anglo-saxonne, francophone ou allemande. Les trois quarts des militaires interrogés étaient des hommes.

Seulement 47 % des membres des forces régulières, et 60 % des réservistes, appuient le concept de multiculturalisme. Par comparaison, 70 % des Canadiens y sont favorables, selon une enquête menée en 1991 par les professeurs Berry et Kalin.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

les susceptibilités régionales, le premier ministre a du même coup tenu à demander au reste du Canada d'en bien jauger la portée.

«Comme ce document n'a pas de portée constitutionnelle ou juridique, je demande aux Canadiens de ne pas se laisser entraîner dans des analyses légalistes d'un énoncé de valeurs. Le jour pourrait venir — et j'espère qu'il viendra, et il viendra le jour où le Québec aura un gouvernement qui prend en compte les intérêts des Québécois qui veulent rester au Canada, et ils sont la majorité — où il y aura un texte légal ou constitutionnel qui pourra être considéré comme tel. Les mots de Calgary tentent d'exprimer les valeurs canadiennes qui importent, et c'est ainsi qu'ils devraient être reçus», a-t-il dit.

Si cette approche peut être qualifiée de plan A, M. Chrétien n'en avait pas moins beaucoup à dire sur l'autre côté de la médaille. Ainsi a-t-il employé un ton ferme, qui avait à ce jour été surtout le fait de son ministre Stéphane Dion, pour parler de la suite des choses.

«Jamais nous ne nous laisserons tenir en otages par des demandes qui diminuent ou nient à chaque citoyen canadien les bénéfices de sa citoyenneté et de notre existence en tant que nation indépendante, reconnue comme telle aux Nations unies», a-t-il lancé.

«Nous continuerons d'être francs et ouverts sur les conséquences de ce que proposent ceux qui veulent la partition du Canada. La clarté ne provoque pas la peur, c'est l'ennemi de la peur. Notre ennemi, c'est la confusion. Dans la clarté des choses, je suis convaincu que les Québécois et les autres Canadiens resteront ensemble.»

L'intervention du premier ministre survenait après celle du chef de l'opposition officielle Preston Manning, qui a, lui aussi, fait une large place à la question de l'unité nationale. Le leader réformiste a bien reconnu un changement «apprécié» dans l'approche d'Ottawa du dossier — mise en relief des conséquences d'une sécession, considération de l'impropriété du concept de société distincte —, mais il a surtout reproché au gouvernement libéral de ne toujours avoir qu'un «squelette» de programme en la matière.

ROCHON

Une bouffée d'air frais, disent les gestionnaires de la santé

SUITE DE LA PAGE 1

s'était réalisée par une opération massive de départs à la retraite. Les établissements, qui ont déjà vu leurs crédits réduits massivement, ont dû depuis financer à même leurs budgets d'opération l'embauche du personnel de remplacement nécessaire pour assurer le maintien des services durant l'été.

Tout compte fait, le fardeau financier qu'attendait le réseau de la santé sera donc près de deux fois moins lourd que prévu pour 1997-1998. Tout cela en raison de discussions soutenues menées avec le Conseil du trésor depuis l'été pour tenter de trouver une solution au casse-tête financier du réseau de la santé.

Ces pourparlers serrés ont aussi abouti à l'octroi par le gouvernement au ministère de la Santé d'une somme de 61,2 millions, qui servira à rembourser les coûts transitoires entraînés par la transformation du réseau.

À la Conférence des régions régionales de la Santé et des Services sociaux du Québec, cette annonce a été accueillie comme une bouffée d'air frais.

«Ça ne règle pas tout, mais ça démontre qu'il y a une certaine prise de conscience au plus haut niveau de l'ampleur des efforts budgétaires qui sont demandés au réseau et qu'on s'interroge sur la compatibilité de ces objectifs avec la qualité et l'accès aux soins», a commenté hier Lise Denis, vice-présidente exécutive de la Conférence des régions.

Selon Mme Denis, l'ampleur des compressions dans le réseau pour l'année complète devait atteindre environ 400 millions. L'allègement proposé par Québec réduira ce fardeau à 170 millions.

«Certains établissements auront toujours besoin d'emprunter, d'autres peut-être pas. Mais ça met un peu d'oxygène dans un réseau qui en a bien besoin.

M. Manning a ainsi souligné que le discours du Trône de mardi, comme M. Chrétien hier, reprenait à son compte la déclaration de Calgary mais avait oublié commodément des éléments essentiels «qui forment les trois quarts de la proposition».

«On cite ce que les premiers ministres provinciaux ont dit à propos de la diversité et du caractère unique, mais on ignore complètement ce qu'ils ont dit sur l'égalité des citoyens et sur la nécessité d'un processus permettant au public d'exercer une influence sur le dossier de l'unité», a remarqué le chef du Reform.

Il a ajouté que tout projet d'unité canadienne qui ne tiendrait pas compte de l'égalité des provinces serait «inacceptable pour des millions de Canadiens». «Le chemin menant à un Canada uni n'est pas celui du statut spécial et de la société distincte, ni celui du tripartite administratif des pouvoirs fédéraux et provinciaux. C'est celui de l'égalité et de la réforme de la fédération, du réajustement des pouvoirs.»

Quant à cette exigence d'input public, M. Chrétien a été pris à partie par le Reform au cours de la période des questions quotidiennes. Le député Rahim Jaffer voulait savoir comment le gouvernement allait s'y prendre pour connaître l'avis de la population non seulement du reste du Canada, mais du Québec également.

Le premier ministre a répondu en substance que les premiers ministres provinciaux avaient leurs propres méthodes de consultation et qu'il ne voulait pas les dupliquer. Pour ce qui est du Québec, il n'a pas écarté que le fédéral aille lui-même de l'avant.

«En ce moment, il n'y a pas de débat à l'Assemblée nationale sur la déclaration de Calgary. S'il y en a un, j'espère qu'ils vont consulter les gens. Si besoin est, nous pourrions le faire, mais ce n'est pas approprié à l'heure actuelle», a-t-il dit.

Le ministre Dion a de son côté parlé de la nécessité de «bien expliquer les choses aux Québécois et de recueillir leurs points de vue, de mille et une façons, comme on le fait en ce moment».

Pour sa part, lorsqu'est venu son tour de répliquer au discours du Trône, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, avait ses munitions toutes prêtes contre l'entente

de Calgary à la défense de laquelle s'est porté le premier ministre.

M. Duceppe a parlé à cet égard de «dilution» de la reconnaissance du peuple québécois et prédit l'échec de cette nouvelle ronde préconstitutionnelle. «Le seul message envoyé au Québec dans ce discours du Trône, c'est "contentez-vous du Canada à la sauce Calgary, sinon c'est le plan B qui va s'appliquer"».

Or «j'ai quelques mots pour le reste du Canada à propos de la dernière rencontre des premiers ministres», a-t-il poursuivi en anglais. «Oubliez l'entente de Calgary, elle ne sera jamais acceptée au Québec.»

Le chef du Bloc a ajouté que le plan B représentait une véritable gifle servie aux institutions démocratiques du Québec. «Ce meilleur pays au monde se comporte comme une puissance impériale méprisante qui ignore la colonie qui a osé s'affirmer un peu trop le soir du 30 octobre 1995», a-t-il martelé.

La leader néo-démocrate, Alexa McDonough, a déploré, de son côté, l'attention portée à la Constitution et à l'égalité des provinces. Selon elle, le Canada vaut plus que cela, et le principe de l'égalité des citoyens demeure plus fondamental. L'unité du pays, persiste-t-elle à dire, passe par un Canada plus riche et généreux.

«Ce Parlement doit être axé sur la reconstruction de ce Canada, sinon le prochain Parlement risque d'être axé sur un pays beaucoup plus petit et beaucoup plus triste», a-t-elle déclaré en français.

Le chef conservateur Jean Charest s'est, pour sa part, dit inquiet face à un processus qu'il juge trop centré sur le Québec depuis la déclaration de Calgary. «Il est voué à un échec parce que les démagogues ailleurs au pays vont sauter là-dessus pour encore une fois dire que le Québec domine le pays», a-t-il averti. Il voudrait qu'on élargisse le débat au partage des pouvoirs et aux nouveaux mécanismes de coopération fédérale-provinciale.

M. Charest, qui avait écrit aux premiers ministres provinciaux pour les inviter à adopter un plan d'action bien ciblé de quatre ou cinq points, a demandé au premier ministre Chrétien, dont il déplore le manque de leadership, de prendre le relais.

UMQ

Laframboise se montre enthousiaste devant l'attitude du gouvernement

SUITE DE LA PAGE 1

du transport scolaire grâce à la révision des règles de financement et la réduction du nombre de commissions scolaires. Pour y parvenir, la FCSCQ demande toutefois que la responsabilité du budget du transport scolaire soit déplacée du ministère des Transports vers le ministère de l'Éducation.

La présidente de la FCSCQ, Diane Drouin, a présenté son idée au premier ministre Lucien Bouchard samedi dernier après que le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel eut annoncé deux jours plus tôt la teneur d'une nouvelle proposition. Cette dernière prévoit notamment céder la gestion du transport scolaire aux municipalités régionales de comtés (MRC).

«Si jamais ça devait être transféré aux MRC, ce serait un chaos épouvantable à la rentrée scolaire. [...] On veut préserver le service de qualité aux jeunes. On pense que c'est risqué, que c'est périlleux si on change ça de mains de façon aussi draconienne», a affirmé hier Diane Drouin, aux côtés du président de l'UMQ, Mario Laframboise.

À sa sortie hier après-midi d'une séance de négociations avec le gouvernement, M. Laframboise se montrait enthousiaste de voir le dossier prendre ce nouveau virage.

«On a fait des gains. Notre offre de 354 millions a été rejointe. C'est même mieux puisque la proposition du gouvernement est à 349 millions pour la première année. On demande que toutes contributions supplémentaires fassent partie d'un nouveau pacte fiscal et, là-dessus, on nous dit oui», a expliqué M. Laframboise.

Selon ce dernier, des pourparlers pourraient être entrepris pour combler le manque de 76 millions pour 1999. Ce chiffre est obtenu en soustrayant de la facture de 500 millions la contre-offre de l'UMQ de 354 millions et les 70 millions de la FCSCQ.

Les dirigeants de l'Union des municipalités régionales de comtés du Québec (UMRCQ) ont pris connaissance de ces nouveaux développements en fin d'après-midi hier dans une rencontre avec les négociateurs du gouvernement. Le ton encouragé de la veille d'obtenir gain de cause avait complètement disparu.

«Les résultats ne sont pas à la hauteur de nos attentes. [...] On ne veut pas payer pour quelque chose qui sera géré par un tiers», a fait valoir la présidente de l'UMRCQ, Jacinthe Simard.

Cette dernière ne cache pas son amertume et s'étonne que la Fédération fasse une telle proposition alors que la taxe scolaire a augmenté dans la plupart des régions du Québec et que 300 petites écoles de villages sont menacées de fermeture.

La FCSCQ et l'UMQ s'entendent pour dire que les MRC ne sont pas prêtes, du strict point de vue structurel, à assumer la gestion du transport scolaire. Et tant pis si le monde municipal se déchire, laisse-t-on sous-entendre.

«C'est eux qui en font une guerre de pouvoir. Nous, on est là pour négocier depuis la première journée. [...] Eux, ce qu'ils veulent, c'est des pouvoirs aux MRC alors que les municipalités n'ont pas encore approuvé la structure MRC. Les MRC n'ont jamais levé au Québec parce que le gouvernement n'a jamais accordé aux villes la véritable place qui leur revient», a tranché M. Laframboise.

«Tant et aussi longtemps que l'UMRCQ dira qu'elle est prête à gérer le transport scolaire, on n'a pas un grand bout de chemin à faire avec eux», a renchéri la présidente de la FCSCQ, Diane Drouin.

Parallèlement à ce mouvement, des préfets de MRC recevaient un autre son de cloche. Le député péquiste Roger Paquin a rencontré hier, au nom du ministre des Affaires municipales, la Table des préfets de la Montérégie. M. Paquin y a fait la promotion d'un soutien de 10 millions du gouvernement aux MRC pour qu'elles prennent en mains la gestion du transport scolaire.

Selon ce scénario, qui concorde avec celui présenté par l'UMRCQ, chacune des MRC du Québec recevrait 100 000 \$ pour assumer ses nouvelles fonctions. Les trois communautés urbaines (Montréal, Québec et Outaouais) se verraient verser 400 000 \$ chacune.

La démarche du député Paquin a été mal accueillie. «Je n'ai pas apprécié du tout parce que j'ai l'impression que c'est pour créer une confusion. En tout cas, M. Paquin est passé par-dessus les unions en cherchant à négocier avec la base», a commenté le président de la Table des préfets de la Montérégie, Luc Tison.

L'OBSERVATEUR

«La question nationale se pose dans tout le Canada»

SUITE DE LA PAGE 1

On ne peut pas faire une nation qui ne soit qu'ethnique. Ce n'est pas la conception de l'État moderne, dont les bases ont été créées par la France et les États-Unis.»

À ce titre, la question nationale ne se pose pas seulement au Québec, mais bien dans tout le Canada. Et le problème linguistique prend une tournure bien différente lorsqu'il est abordé à travers ce prisme. «Je crois que la protection du français, les valeurs que véhicule cette langue, sont de l'intérêt du Canada tout entier. Je crois que les Canadiens anglais devraient être à l'avant-garde de cette protection, car c'est elle qui les différencie des Américains. C'est un État officiellement anglais et français, et fier de l'être, qui fera la singularité du Canada dans l'Amérique. L'avenir de l'indépendance du Canada dépend de sa dimension française. Mais les anglophones réaliseront-ils que le Québec, en tant que dimension française, est la condition de leur identité nationale, pas binationale mais nationale?»

Le directeur du *Nouvel Observateur* reconnaît qu'une telle logique ne prive pas le projet souverainiste québécois de toute légitimité. «Ce raisonnement serait possible si tous les calculs ne prouvaient pas qu'à terme il y aura disparition du français. Les Québécois savent bien qu'ils sont menacés de disparition. Si les anglophones veulent vraiment que la dimen-

sion française du Canada dessine le profil de l'indépendance canadienne, il faudra donc qu'ils se préoccupent de sa survie.»

Le parti-pris de Daniel pour la nation, on l'aura compris, ne s'oppose donc nullement à son inscription dans une structure politico-économique plus large, telle que l'ALENA. «Des ensembles comme l'ALENA sont en effet des corrections au caractère éventuellement nocif — parce qu'elle ne l'est pas toujours — de la mondialisation. Mais elle ne peut suffire à elle seule à résorber la question identitaire. C'est une question simple mais essentielle pour tous les individus. Qui suis-je si je ne peux pas être seul dans ce village planétaire, qui suis-je autrement qu'un individu isolé dans un monde sans âme? Partout, on tourne autour de cette question.»

Partisan des grands ensembles, comme l'Europe qui s'écrie maintenant à la vitesse grand V, l'illustre journaliste demeure néanmoins réservé face à une mondialisation que plusieurs considèrent comme une panacée. À l'occasion d'une table ronde sur le thème de l'État-nation et la mondialisation, la semaine dernière à Québec, il a d'ailleurs voulu «mettre un bémol au lysisme mondialiste» de Jacques Parizeau, qui affirmait voir dans le développement de la concurrence mondiale la planche de salut des petits pays. Tous les pays n'ont pas le même poids dans la détermination des règles du jeu sur la scène internationale, rappelle M. Daniel.

«Nous vivons la pax americana. C'est l'Amérique qui fixe les règles d'un jeu, le libéralisme, et qui devient dirigiste quand ça lui plaît. Ça peut être un bienfait, à la condition d'en être conscient [...] Le FMI donne des injonctions à tous les pays, sauf les États-Unis. C'est le privilège du plus fort. Moi, ça ne me rend pas anti-américain. Je voudrais simplement qu'un jour il y ait une autre puissance qui équilibre.»

Le directeur se dit surpris par la violence verbale qu'il a pu observer dans la presse canadienne-anglaise, tout comme par l'absence des neuf autres provinces canadiennes dans la presse québécoise. «Professionnellement, sinon politiquement, cela me heurte.»

À titre d'étranger, il se dit également frappé par le caractère profondément démocratique et pacifique du Canada dans son ensemble. «Vous êtes habitués à ça, mais ça frappe l'étranger, parce que les démocrates non violents, dans notre monde, sont devenus minoritaires. En général, les gens n'accordent pas beaucoup d'importance à ce qui se passe dans le monde, mais moi qui voyage beaucoup, et dont les préoccupations sont mondiales, je peux vous dire que ce qui vient au devant de la scène, ce sont des conflits où seront entraînés des gens qui ne seront ni démocrates ni pacifiques [...] Il me semble qu'il devrait y avoir un consensus pour que quoi qu'il se passe, ces caractéristiques soient préservées dans les dix provinces canadiennes.»